

Rapport annuel 2019



Sommaire

| | |
|-----------|--------------------------------|
| <u>04</u> | Éditorial |
| <u>06</u> | Rétrospective |
| <u>12</u> | Rapport financier |
| <u>14</u> | Rapport de situation |
| <u>20</u> | Comptes annuels Swiss GAAP RPC |
| <u>52</u> | Comptes annuels statutaires |
| <u>70</u> | Gouvernement d'entreprise |

Aborder activement les défis de l'avenir énergétique



Adrian Bult

Yves Zurwald

Chère lectrice, cher lecteur,

L'année 1958 a été marquée par l'interconnexion des réseaux de transport allemand, français et suisse à Laufenburg et par la création d'une installation de couplage du réseau interconnecté européen connu sous le nom d'«étoile de Laufenburg». Couplé à l'utilisation de l'énergie électrique, le réseau de transport s'est développé et s'étend actuellement sur plus de 30 pays, garantissant l'approvisionnement de plus de 530 millions d'habitants. Seule cette interconnexion permet une exploitation sûre du réseau en Europe.

Après une longue période de stabilité, le secteur de l'électricité a énormément évolué ces vingt dernières années. Le déclencheur de sa mutation est le changement fondamental initié par la décision de l'UE de libéraliser les marchés de l'électricité. Cette libéralisation a largement dynamisé l'échange d'électricité. Le défi pour les gestionnaires de réseau de transport consiste à mettre un maximum de capacités à disposition pour cet échange.

Les modifications des conditions cadre mettent doublement Swissgrid à l'épreuve: l'entreprise se retrouve limitée dans ses possibilités de participer aux changements opérés sur le marché européen de l'électricité et de faire valoir les intérêts de la Suisse. La Suisse est depuis toujours un partenaire important dans le secteur européen de l'électricité. En tant que membre fondateur de l'ENTSO-E, le Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité, Swissgrid a participé au développement du réseau interconnecté. Actuellement, le pays est étroitement relié physiquement à l'Europe par plus de 40 lignes transfrontalières. Il manque cependant une base légale afin de pouvoir coopérer avec les partenaires en Europe: un accord sur l'électricité. Le fossé ne cesse de se creuser entre la législation suisse et celle de l'Union européenne. Contrairement à la Suisse, l'UE a poursuivi systématiquement la libéralisation et l'organisation du marché intérieur de l'électricité.

Par conséquent la Suisse ne peut pas participer aux marchés couplés de l'électricité et n'est pas non plus prise en compte dans le calcul à l'échelle européenne des capacités frontalières disponibles pour l'échange d'électricité. Le fait que la Suisse ne soit pas prise en compte a des conséquences négatives sur l'exploitation du réseau: des flux d'électricité non planifiés pèsent sur le réseau suisse. Afin d'améliorer cette situation, Swissgrid a nettement renforcé son engagement dans les comités européens et a obtenu des premiers résultats positifs à l'issue des négociations en 2019. En coordination étroite avec la Commission fédérale de l'électricité ElCom, Swissgrid est parvenue à insérer une «clause suisse» dans le nouvel accord de base des gestionnaires de réseau de transport réglant la coopération dans la gestion de l'exploitation. Simultanément, la Commission européenne et l'ACER, l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie, réaffirment le rôle important que joue la Suisse pour garantir la sécurité du réseau en Europe et saluent une coopération au niveau technique. Swissgrid est ainsi en mesure d'engager des négociations avec les gestion-

naires de réseau de transport regroupés dans des zones de calcul de capacité en vue de collaborer à l'avenir dans les processus de coordination transfrontaliers.

Ces progrès significatifs ne visent pas à faire oublier que le rôle de la Suisse sur le marché européen de l'électricité n'est pas clair et que l'extension et l'achèvement du marché intérieur de l'électricité le seront encore moins. Swissgrid se heurte également aux limites de ses capacités d'action sur le plan technique en ce qui concerne les solutions. Les négociations autour de l'accord soulèvent des questions à propos du droit applicable, de la responsabilité, du règlement des différends et de la prise en charge des coûts. Un cadre juridique général, c'est-à-dire un accord sur l'électricité, permettrait d'y répondre. Sur ce point, Swissgrid estime que la politique et les autorités doivent agir afin d'éviter d'importantes conséquences négatives pour la sécurité du réseau et la sécurité d'approvisionnement à moyen terme.

La libéralisation des marchés de l'électricité n'a pas seulement bouleversé les échanges en Europe, elle est également à l'origine d'une autre grande mutation: le virage énergétique. En effet, cette libération a réduit les obstacles qui bloquaient les nouveaux fournisseurs et a permis de passer d'une production d'énergie conventionnelle à une production renouvelable. Les changements fondamentaux qui s'opèrent dans la structure de production imposent de nouvelles exigences aux réseaux de transport historiques et, de ce fait, aux gestionnaires de réseau.

Dans le cadre de sa stratégie 2022, Swissgrid a réorganisé les secteurs afin de devenir une entreprise encore plus efficiente et professionnelle. L'exploitation du réseau et du marché a été couplée à la Business Unit «Market», la Business Unit «Grid Infrastructure», quant à elle, se concentre désormais sur la transformation et l'extension du réseau ainsi que sur sa maintenance. En 2019, Swissgrid a entre autres établi des processus clairs entre la gestion du marché et l'exploitation du réseau, elle a poursuivi systématiquement le développement de ses produits de marché et a introduit un nouveau modèle d'affaires dans le secteur de la gestion des installations. En avril 2019, Adrian Häslar a rejoint la Direction en qualité de nouveau responsable «Grid Infrastructure».

En tant que Société nationale du réseau de transport, Swissgrid contribue significativement à la sécurité d'approvisionnement. L'entreprise s'est fixé l'objectif de participer à la transition du système énergétique suisse et européen étant donné que c'est la seule possibilité pour elle de continuer à mener à bien sa mission à l'avenir.

Adrian Bult
Président du
Conseil d'administration

Yves Zumwald
CEO

Rétrospective

En 2018, Swissgrid avait posé les fondements de son futur développement en s'installant dans son nouveau siège principal à Aarau et en lançant la stratégie 2022. En 2019, elle s'est entièrement consacrée à sa mise en œuvre. Swissgrid a accompli de grands progrès, notamment dans le domaine de la sécurité.

Swissgrid a axé sa politique en matière de sécurité sur une approche intégrale, qui lui permet de coordonner les thèmes spécifiques de la sécurité et d'exploiter les synergies. Afin d'accomplir cette mission, elle a créé en 2019 le poste de Chief Safety & Security Officer. Les domaines existants de «Sécurité physique», «Sécurité au travail», «Protection de la santé et de l'environnement», «Sécurité de l'information» et «Business Continuity Management» ont tous été dotés d'une stratégie individuelle. Swissgrid a également introduit le nouveau domaine «Sécurité opérationnelle», qui est centré sur une exploitation fiable du réseau, et mis en œuvre des mesures dans le domaine de la «Cyber Security» avec, entre autres, une campagne de sensibilisation pour ses collaborateurs.

En tant que propriétaire et exploitante d'une infrastructure critique en Suisse, Swissgrid vise un haut niveau de sécurité. La protection des installations, des systèmes et des données est indispensable pour garantir une exploitation fiable du réseau de transport. Cette protection est d'autant plus importante que Swissgrid a connu une année difficile dans l'exploitation du réseau.

Exploitation du réseau parfois tendue en Suisse et à l'étranger

Malgré de brèves coupures dans les communes de Fiesch, Scuol et Gondo, la disponibilité du réseau de transport a été très élevée pendant l'exercice sous revue. L'année 2019 a toutefois été marquée par une exploitation du réseau parfois tendue, notamment pendant l'été. De nombreuses révisions de lignes ont été menées durant cette période. En parallèle, la Suisse a enregistré une très forte production nationale et des exportations élevées à sa frontière nord. Swissgrid a parfois été contrainte de réduire les capacités d'exportation sur les lignes transfrontalières vers l'Allemagne afin de pouvoir de nouveau garantir une exploitation sûre du réseau.

Dans une situation initiale semblable, une violation de la sécurité du réseau a eu lieu le 20 mai 2019. Une forte production nationale et des exportations importantes, notamment vers l'Allemagne, conjuguées à des exportations vers l'Italie et à des importations de France inhabituellement faibles ont provoqué des flux de charge sur des lignes de 220 kV défavorables pour le réseau de transport. De plus, la production a augmenté brièvement, entraînant des transferts de charge consécutifs aux mesures topologiques sur le réseau de transport et de distribution. Combinés, ces facteurs ont provoqué une surcharge d'un élément de réseau et d'importantes violations n-1. Il n'a pas été possible d'identifier à temps les violations au niveau des éléments de réseau dans les outils de prévision étant donné que le réseau de distribution n'est pas modélisé dans les modèles de réseau et que la production a augmenté trop rapidement. Grâce à un redispatch et à d'autres mesures, Swissgrid a mis un terme à la surcharge et a réduit les violations n-1.

En Suisse comme dans l'ensemble du réseau européen, les situations de réseau critiques ne sont pas passées inaperçues:

le 10 janvier 2019, le réseau interconnecté européen a connu son plus grand écart de fréquence depuis treize ans. D'après le rapport d'enquête de l'ENTSO-E, le Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité, deux événements simultanés en sont à l'origine: un écart de fréquence déterministe, donc attendu, dû à l'échange d'électricité horaire et une erreur de mesure sur quatre lignes entre l'Allemagne et l'Autriche. L'utilisation de l'énergie de réglage et un délestage de gros consommateurs industriels du gestionnaire de réseau de transport français ont permis de normaliser la fréquence du réseau. L'ENTSO-E envisagera toutefois des mesures afin de minimiser les écarts de fréquence déterministes.

En juin, le réseau de transport allemand a connu plusieurs situations critiques en raison d'un important déséquilibre du système. Les propriétaires du réseau de transport allemands sont parvenus à le rééquilibrer en utilisant l'énergie de réglage domestique et étrangère. À la suite de cela, la «Bundesnetzagentur» (l'agence fédérale allemande des réseaux) a engagé une procédure contre six producteurs et négociants d'électricité étant donné qu'elle soupçonne que leur comportement a contribué à ce déséquilibre.

Ces événements soulignent la complexité croissante du travail dans les centres de conduite du réseau. Swissgrid s'est fixé l'objectif d'être toujours parée aux situations extraordinaires dans l'exploitation du réseau. Pour cela, elle mise sur les dernières technologies d'information et de communication, notamment dans le domaine du «Business Continuity Management».

Deux centres de conduite du réseau pour les cas d'urgence

Swissgrid a équipé le centre de conduite du réseau de Prilly de sorte que les opérateurs puissent prendre en charge toutes les fonctions du centre de contrôle d'Aarau en cas d'urgence. Elle a également créé deux centres de calcul géoredondants qui contiennent toute l'infrastructure IT, dont toutes les applications critiques pour l'exploitation du réseau. Swissgrid a également transféré dans ces nouveaux centres de calcul l'infrastructure IT qui se trouvait jusque-là à l'ancien siège de Laufenburg. Sa disparition marque la fin d'une époque: l'ancien système de conduite du réseau, avec lequel Swissgrid a garanti l'exploitation du réseau pendant vingt ans, a été désactivé. Le nouveau système fonctionne déjà avec succès depuis la fin 2018.

Swissgrid utilise les nouvelles technologies non seulement pour l'exploitation du réseau mais aussi dans d'autres secteurs. En 2019, l'entreprise a commencé à développer un nouveau système d'information géographique (GIS), la plateforme centrale d'analyse et de présentation de données et d'informations géoréférencées sur le réseau de transport suisse. Le système sera utilisé dans l'exploitation du réseau et la gestion des installations, entre autres pour la gestion de la végétation et des servitudes. À l'avenir, le nouveau GIS sera disponible en version mobile et en 3D, ce qui rendra l'utilisation des informations plus flexible et plus visuelle.

Ces applications représentent une base importante pour une gestion efficace des installations. La transformation et l'extension du réseau de transport suisse ainsi que sa maintenance sont les premières priorités de Swissgrid. En 2015, l'entreprise avait défini les projets à mettre en œuvre en priorité dans le cadre du «Réseau stratégique 2025».

Poursuite du développement de la gestion des installations – augmentation des capacités

Avec la stratégie 2022, Swissgrid réaffirmait son objectif d'accélérer la modernisation et l'extension du réseau. Pour cela, elle a créé la Business Unit «Grid Infrastructure», sous la direction d'Adrian Häslér depuis le mois d'avril, ancien responsable de «Grid Delivery». Celle-ci se concentre exclusivement sur la gestion des installations: en 2019, l'entreprise a nettement élargi les capacités en recrutant plus de 30 collaborateurs pour réaliser des études, surveiller les chantiers locaux et pour le secteur Substation Automation Systems (SAS), la technique de protection et de contrôle-commande des installations. Dans le secteur SAS, Swissgrid veut à l'avenir gérer toutes les prestations de services et exécuter elle-même les tâches principales. Il est nécessaire de continuer à développer la gestion des installations étant donné que le bilan était mitigé dans les projets du réseau ces dernières années et en 2019: quelques projets de construction importants avancent rapidement, mais nombreux sont ceux qui font encore l'objet de procédures d'autorisation et de procédures judiciaires.

Achèvement d'importants travaux de maintenance – progrès dans les projets en Valais et en Argovie

En 2019, Swissgrid a terminé les travaux de maintenance des lignes de 380 kV qui étaient endommagées au col de l'Albula. En 2018, des vents extrêmes avaient renversé quatre pylônes de lignes aériennes. Les deux liaisons concernées Filisur – Robbia et Pradella – Robbia – Sils de l'axe majeur nord-sud ont pu être remises en service mi-juillet, comme prévu.

Les projets de réseau en Valais ont également avancé. Ces derniers sont importants pour le transport de l'énergie hydraulique vers les centres de consommation de l'Arc lémanique et du Plateau: Swissgrid a mis en service la ligne de 380 kV entre Ernen et Ulrichen mi-octobre. Après l'approbation des plans par le Tribunal administratif fédéral, elle commencera la construction de la nouvelle ligne de 380 kV entre Mörel et Ernen en 2021. Les travaux sur l'important tronçon entre Chamossion et Chippis ont nettement avancé. Les travaux du raccordement au réseau de Nant de Drance sont en phase finale, et la centrale de pompage-turbinage est déjà raccordée au réseau de transport.

Les travaux de construction de la première ligne câblée sur un tronçon du réseau de 380 kV au «Gäbühel», sur la commune Bözberg, ont également avancé rapidement: l'entreprise a tiré 12 câbles souterrains de 30 tonnes chacun dans les tuyaux de protection de câbles et a construit les deux stations aéro-souter-

raines pour la liaison avec les nouveaux tronçons de lignes aériennes. Ce projet est important pour la distribution de l'énergie et la sécurité d'approvisionnement à Zurich, en Suisse centrale et sur le Plateau.

Swissgrid accompagne les projets importants et de longue durée avec de nombreuses mesures de communication. L'entreprise a entre autres donné des informations sur les projets de construction en Valais lors de la Foire du Valais à Martigny et de la Vifra à Viège. À Bözberg, un centre d'information sur le projet de ligne câblée a ouvert ses portes en septembre 2019.

Installations de couplage et transformateurs – éléments importants du «Réseau stratégique 2025»

Le «Réseau stratégique 2025» englobe l'extension de lignes et d'installations de couplage. En 2019, Swissgrid a poursuivi la construction d'installations de couplage modernes et isolées au gaz dans les sous-stations d'Innertkirchen et de Regensdorf. Ces installations de couplage sont beaucoup plus compactes que les installations en plein air et nécessitent donc qu'une place restreinte.

Le «Réseau stratégique 2025» prévoit d'augmenter la puissance des transformateurs afin que la Suisse puisse importer plus d'énergie – notamment en hiver, lorsque la production nationale ne suffit pas pour couvrir les besoins. Swissgrid a mis en service de nouveaux transformateurs dans les sous-stations de Chippis, Bassecourt et Laufenburg. La construction du transformateur de Mühleberg sera achevée en 2020.

De nombreux projets font l'objet de procédures d'autorisation et de procédures judiciaires

Une procédure est actuellement en cours auprès du Tribunal administratif fédéral concernant l'augmentation de la tension de la ligne entre Bassecourt et Mühleberg, approuvée par l'Office fédéral de l'énergie. Cette augmentation permet d'importer davantage. Ces importations seront nécessaires s'il n'y pas d'autres moyens de production en Suisse suite à l'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg. Elle revêt notamment une grande importance durant l'hiver lorsque la Suisse doit importer de l'énergie supplémentaire.

Dans le cadre de la procédure d'approbation des plans, deux projets de Swissgrid ont été mis à l'enquête publique en 2019: dans les Grisons, entre Pradella et La Punt, Swissgrid doit modifier une ligne qui est déjà en construction. Un nouveau calcul de la statique des pylônes a montré qu'il ne fallait pas renforcer 50 pylônes, mais les remplacer. En Valais, Swissgrid prévoit d'augmenter la tension de la ligne existante entre Chippis et Mörel qui passe sur un nouveau tracé. Même à ce stade précoce, Swissgrid fournit des informations transparentes sur le projet de construction: elle a convié la population à une réunion d'information avant la mise à l'enquête publique.

En collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie, Swissgrid a organisé en novembre une grande manifestation sur le projet entre Niederwil et Obfelden. Une procédure de plan sectoriel de la Confédération qui doit identifier les zones de planification et des variantes de couloirs appropriées est en cours pour ce projet. La construction prévue d'une nouvelle ligne de 380 kV doit être réalisée sous forme d'une ligne câblée sur un tronçon. Elle assurera l'approvisionnement énergétique dans l'ouest de l'Argovie et dans les agglomérations de Zurich et de Zoug.

Utilisation efficace de la capacité de réseau existante

Swissgrid se concentre non seulement sur la modernisation du réseau afin de garantir un transport fiable de l'énergie, mais également sur l'évolution du marché. Ceci est également un axe de la stratégie 2022: le développement de marchés pertinents pour Swissgrid ou l'introduction de nouveaux produits permettant d'exploiter les capacités existantes des lignes de la manière la plus optimale possible. Cela soutiendra en même temps l'exploitation du réseau dans l'accomplissement de ses tâches.

Le marché de l'énergie de réglage est un exemple de réussite: en collaboration avec les gestionnaires de réseau de transport 50Hertz, Amprion, APG, Elia, RTE, TransnetBW et TenneT, Swissgrid est passée, sur le plus grand marché de l'énergie de réglage primaire, d'une acquisition hebdomadaire à une acquisition journalière et a introduit un nouveau système de rémunération. Grâce à ces changements, Swissgrid peut recourir à plus de fournisseurs d'énergie de réglage et réduire les coûts d'acquisition.

Au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid a amélioré l'accès des négociants suisses au marché italien de l'électricité. En collaboration avec le gestionnaire de réseau de transport italien Terna et les bourses de l'électricité EPEX SPOT et GME, l'entreprise a introduit un marché couplé intra-day à la frontière entre la Suisse et l'Italie. Les négociants d'électricité peuvent à présent profiter automatiquement de l'offre et de la demande du marché italien sans devoir acheter la capacité transfrontalière, ce qui permet en même temps de mieux utiliser la capacité frontalière disponible.

En 2019, Swissgrid a amélioré les processus de gestion du programme prévisionnel. Les négociants d'électricité et producteurs de centrales électriques (groupes-bilan) envoient l'ensemble de leurs transactions commerciales par le biais de programmes prévisionnels au centre de conduite du réseau. Swissgrid vérifie avec les centres de conduite voisins si les lignes transfrontalières sont en mesure de transporter les quantités négociées des groupes-bilan. Swissgrid a harmonisé, accéléré et automatisé le processus avec les gestionnaires de réseau de transport étrangers, augmentant ainsi la sécurité de l'exploitation du réseau. Le 1^{er} janvier 2020, Swissgrid a introduit un nouveau concept de maintien de la tension. La tension est maintenue par la puissance réactive fournie par les centrales électriques, les gestionnaires

de réseau de distribution et les clients finaux raccordés au réseau. Swissgrid a adapté le modèle de rémunération de sorte que tous les participants puissent bénéficier d'incitations financières pour soutenir le maintien de la tension dans le réseau de transport. Elle a également amélioré le processus de maintien de la tension. Depuis mi-2019, le plan contenant les consignes de tension est actualisé plusieurs fois par jour et envoyé aux partenaires. Swissgrid peut ainsi utiliser des données plus actuelles pour calculer les plans de tension et améliorer la qualité de ses prévisions, rendant ainsi l'exploitation du réseau plus efficace.

Outre le concept de maintien de la tension, Swissgrid a travaillé avec la branche sur un autre document important: le «Transmission Code». Le document de la branche régit les interfaces techniques entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution et les exploitants de centrale ainsi que les groupes-bilan et les responsables de services système. La révision a été motivée par des changements dans les réglementations nationales et les nouvelles prescriptions de l'UE, à savoir les «Network Codes».

La base d'une coopération en Europe est posée – les défis restent

La coopération en Europe est restée l'un des plus grands défis pour l'entreprise en 2019. L'UE implémente les «Network Codes» dans le cadre de la mise en œuvre d'un marché intérieur européen de l'électricité. Ils définissent et harmonisent de nombreuses réglementations pour l'ensemble du réseau électrique européen, et ainsi également les projets internationaux des gestionnaires de réseau de transport. L'absence d'accord sur l'électricité a pour effet que Swissgrid est de plus en plus exclue de ces projets. Entre autres, la Suisse ne peut participer ni au marché day-ahead basé sur les flux ni au marché intra-day. La Suisse ne fait donc pas partie des zones de calcul de capacité (Capacity Calculation Regions, CCR) et n'est toujours pas prise en compte dans le calcul des capacités frontalières mises à disposition pour ces marchés de l'électricité. Cela se traduit par une hausse des flux imprévus à travers la Suisse, ce qui affecte la sécurité du réseau.

Avec la stratégie 2022, Swissgrid met l'accent sur l'intensification du travail des comités en Suisse et en Europe. Elle a obtenu un résultat important en 2019: avec le concours de la Commission fédérale de l'électricité ElCom, Swissgrid a réussi à insérer une «clause suisse» lors de la rédaction du nouvel accord de base pour les gestionnaires de réseau de transport européens (Synchronous Area Framework Agreement, SAFA). Elle peut désormais négocier des contrats avec les membres des CCR (Capacity Calculation Regions) et pourra à l'avenir participer au calcul de la capacité transfrontalière. Afin de minimiser les flux imprévus sur le réseau de transport suisse, notamment en hiver, Swissgrid a conclu un contrat élargi pour des mesures de redispatch avec les gestionnaires de réseau de transport français et allemands.

Il y a toutefois de nombreux points incertains concernant la coopération en Europe: l'accès de Swissgrid à d'importantes coopérations d'énergie de réglage est encore menacé. Elle a le droit de participer au marché de l'énergie de réglage primaire, mais sa participation aux coopérations telles que TERRE, MARI ou PICASSO n'a pas encore été définitivement approuvée. L'exercice sous revue a également été marqué par l'entrée en vigueur du Clean Energy Package de l'EU, qui prévoit de créer des Regional Coordination Centers (RCC). Ces derniers coordonneront à l'avenir une partie de l'exploitation du réseau. Swissgrid ne pourra probablement pas y faire valoir les intérêts de la Suisse. Le paquet définit en outre que les gestionnaires de réseau de transport doivent maximiser la capacité frontalière mise à disposition du marché de l'électricité et l'augmenter à au moins 70%. De ce fait, Swissgrid s'attend à l'avenir à davantage de flux imprévus sur le réseau suisse, à une hausse des coûts de redispach et à des restrictions éventuelles de la capacité d'importation disponible pour la Suisse. La situation se compliquera du fait de l'extension du marché day-ahead basé sur les flux aux autres États membres de l'UE d'ici 2024. Swissgrid continuera donc de chercher de manière intensive des solutions techniques avec les comités européens.

L'influence des conditions cadre – en Suisse aussi

En 2019, Swissgrid s'est non seulement engagée en Europe lors de changements du cadre juridique, mais également en Suisse. Elle a ainsi rédigé une prise de position sur la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), dont la procédure de consultation s'est terminée fin janvier. La deuxième étape de l'ouverture du marché crée un environnement favorable aux innovations, qui profite également au réseau de transport. L'entreprise se montre critique à l'égard du concept d'une réserve stratégique prévu dans le projet de loi, étant donné que les questions sur son organisation et donc son efficacité, entre autres, sont toujours sans réponses. De plus, Swissgrid devrait assumer la responsabilité opérationnelle de la réserve stratégique, un nouveau rôle qui dépasse le cadre de son mandat légal actuel et qu'elle refuse en conséquence.

Transfert des réseaux quasiment achevé – obligations émises sur le marché des capitaux

La LApEI constitue la principale base légale pour Swissgrid. La création de la Société nationale du réseau de transport, son mandat et ses responsabilités, de même que la reprise des réseaux de transport des anciens propriétaires y sont ancrés. Swissgrid a achevé une grande partie du transfert des réseaux en 2013. Les années suivantes et en 2019, elle a repris davantage d'installations appartenant au réseau de transport.

En reprenant d'autres infrastructures de réseau d'une valeur de CHF 26,2 millions début 2019, Swissgrid a quasiment entièrement achevé le transfert des réseaux de transport. Elle indemnise les anciens propriétaires à 30% sous forme d'actions Swissgrid et

à 70% sous forme de prêts. Swissgrid a émis des obligations sur le marché des capitaux en 2013 et 2015 afin de refinancer une partie de ces prêts. En 2019 et début 2020, elle a émis de nouvelles obligations d'un total de CHF 425 millions. Le produit de leur émission servira au refinancement des obligations échues de 2013 et au refinancement partiel d'emprunts convertibles que les actionnaires ont octroyés à Swissgrid dans le cadre du transfert du réseau de transport. Toutes les obligations de Swissgrid sont cotées à la SIX Swiss Exchange et font partie du Swiss Bond Index.

En 2016, la Commission fédérale de l'électricité ElCom a engagé une procédure administrative de vérification du système pour calculer les coûts de capital 2013–2015 et les différences de couverture pour les segments Utilisation du réseau 2013–2015 et Services système 2011–2015. Celle-ci s'est achevée en décembre 2019 sur une décision: les impacts financiers cumulés issus des ajustements procéduraux requis pour les années 2013 à 2019 grèveront ponctuellement le résultat 2019 de Swissgrid à hauteur de CHF 34,1 millions.

Recruter et fidéliser les meilleurs spécialistes

Swissgrid restera confrontée à d'importants défis dans les années à venir. Afin de pouvoir participer au changement qui s'opère dans le paysage énergétique en Suisse et en Europe, Swissgrid doit recruter des collaborateurs et des cadres hautement qualifiés et les conserver. Une communication globale sur l'Employer Brand doit contribuer à promouvoir l'attrait de Swissgrid en tant qu'employeur, et une gestion active des candidats doit être mise en place. En parallèle, Swissgrid lance une formation de dix-huit mois dans le domaine du leadership et du management pour ses cadres en collaboration avec l'université de Saint-Gall. Depuis février 2019, l'équipe «Training Services» garantit la qualité et l'efficacité des nombreuses formations internes de Swissgrid, notamment dans le domaine de l'exploitation du système ou de la sécurité au travail.

Tous ceux qui travaillent chez Swissgrid ont la possibilité de participer à l'avenir électrique de la Suisse et de l'Europe. Un grand merci aux collaborateurs de Swissgrid: grâce à leur engagement, l'entreprise a poursuivi son développement en 2019 afin de continuer à contribuer à un approvisionnement en électricité non discriminatoire, fiable et performant à l'avenir.

Rapport financier

| | |
|-----------|--|
| <u>14</u> | Rapport de situation |
| <u>14</u> | Modèle d'entreprise réglementaire |
| <u>16</u> | Marche des affaires |
| <u>17</u> | Évaluation des risques |
| <u>19</u> | Perspectives |
| | |
| <u>20</u> | Comptes annuels Swiss GAAP RPC |
| <u>20</u> | Compte de résultat |
| <u>21</u> | Bilan |
| <u>22</u> | Tableau des flux de trésorerie |
| <u>23</u> | Évolution des fonds propres |
| <u>24</u> | Annexe |
| <u>47</u> | Rapport de l'auditeur |
| | |
| <u>52</u> | Comptes annuels statutaires |
| <u>52</u> | Compte de résultat |
| <u>53</u> | Bilan |
| <u>54</u> | Tableau des flux de trésorerie |
| <u>55</u> | Annexe |
| <u>64</u> | Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan |
| <u>65</u> | Rapport de l'organe de révision |

Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels conformément aux dispositions Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Cadre conceptuel, chiffres 7 et 34).

Modèle d'entreprise réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de valeur ajoutée de l'économie électrique se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport de l'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

La Commission fédérale de l'électricité ECom contrôle l'application de la LApEI et de l'OApEI. L'ECom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Si nécessaire, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un environnement très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport ainsi que son entretien écologiquement viable et efficace. La société a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

Réglementation «Cost Plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'ECom contrôle a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «Cost Plus», où «Cost» renvoie au principe de couverture des coûts, et «Plus» au bénéfice d'exploitation.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons, par exemple, les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel ainsi que des prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts théoriques. Le montant des intérêts théoriques dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer ($WACC_{t+0}$). $WACC_{t+0}$ signifie que le WACC fixé pour cette année s'applique également pour l'exercice en cours.

Les BNV se composent notamment des installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), des immobilisations incorporelles ainsi que de l'actif circulant net déterminé sur une base mensuelle.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre charges réelles et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants.

Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs. En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Le taux WACC s'applique également aux différences de couverture et celles-ci influent sur les coûts de capital. Contrairement aux BNV, les différences de couverture sont rémunérées au taux $WACC_{t+2}$. Les déficits augmentent les coûts de capital, les excédents les réduisent.

Réglementation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multipliées par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$ et à la rémunération des différences de couverture multipliée par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$. L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividende et/ou thésaurisation des bénéfices). Ainsi, il résulte de la réglementation «Cost Plus» un rendement égal aux coûts moyens pondérés de capital à appliquer.

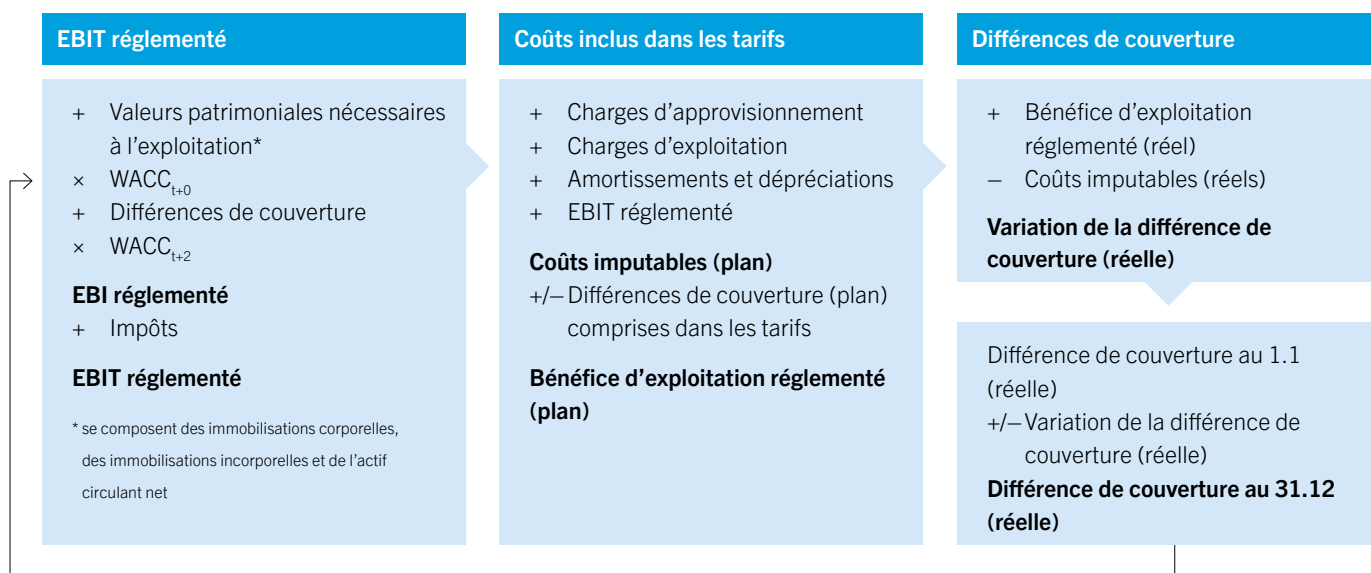
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la réglementation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Puisque le WACC représente un taux d'intérêt théorique pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'entreprise réglementaire



Marche des affaires

(valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 224,9 millions, ont diminué de CHF 38,5 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 263,4 millions). Leur baisse s'explique notamment par des coûts réduits de CHF 24,9 millions pour l'énergie PSS dans le segment Prestations de services système générales et par la diminution de CHF 18,1 millions des coûts d'acquisition dans le segment Pertes de transport. En revanche, les coûts dans le segment Utilisation du réseau ont augmenté en raison de la hausse des indemnités ultérieures des coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport (CHF 15,6 millions).

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation, qui totalisent CHF 200,9 millions ont augmenté de CHF 16 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 184,9 millions).

L'augmentation des coûts d'exploitation s'explique par la hausse de CHF 9,6 millions du poste Matériel et prestations de tiers et la hausse de CHF 7,1 millions des charges de personnel. À l'opposé, les autres charges d'exploitation ont diminué de CHF 0,7 million par rapport à l'exercice précédent.

L'indemnisation unique des servitudes et l'augmentation des coûts pour les installations à usage mixte ont fait augmenter les coûts du poste Matériel et prestations de tiers. L'article 15 al. 2 let. c LAPeI est entré en vigueur en même temps que les dispositions de la loi fédérale «Stratégie Réseaux électriques» le 1^{er} juin 2019 et prévoit que les indemnités uniques des servitudes font également partie des coûts d'exploitation et qu'elles ne doivent plus être activées.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par la croissance de l'effectif en 2019. En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein s'élève à 498 FTE (contre 460,8 FTE l'année précédente).

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles prévus s'élèvent à CHF 156,9 millions pour l'exercice sous revue et ont donc augmenté de CHF 10,6 millions par rapport à l'exercice précédent. Les amortissements sur immobilisations corporelles prévus se sont maintenus au niveau de l'exercice précédent, tandis que les amortissements sur immobilisations incorporelles prévus ont augmenté de CHF 8,9 millions.

En plus des amortissements prévus, Swissgrid a dû procéder à des dépréciations à hauteur de CHF 31,6 millions en 2019. Celles-ci sont notamment dues à la décision de l'EICOM concernant la procédure de vérification du système (CHF 25,4 millions) et à une décision importante pour Swissgrid rendue par le Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une tierce partie (CHF 4,5 millions).

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net réalisé pendant l'exercice 2019 sur tous les segments s'élève à CHF 672,7 millions. Le chiffre d'affaires net de l'exercice précédent s'établissait à CHF 907,9 millions. Le recul du chiffre d'affaires de CHF 235,2 millions se répartit sur les segments Utilisation du réseau, Prestations de services système générales et Énergie réactive. C'est le chiffre d'affaires du segment Utilisation du réseau qui enregistre le plus grand recul (CHF 184,9 millions). Ce recul est dû à une baisse des revenus tarifaires de CHF 89,8 millions et une baisse des revenus de ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables (CHF 88,6 millions). La baisse des revenus tarifaires explique également le recul des chiffres d'affaires nets dans les deux autres segments. En revanche, le chiffre d'affaires net du segment Pertes de transport a augmenté de CHF 29,5 millions grâce à l'accroissement des revenus tarifaires et des revenus ITC.

Il en résulte pour l'exercice 2019 des déficits nets dans l'activité opérationnelle (déficits cumulés moins excédents cumulés) de CHF 18,4 millions. En particulier dans le segment Utilisation du réseau, l'activité opérationnelle a enregistré des déficits de CHF 21,6 millions à cause de la baisse du chiffre d'affaires. En revanche, des différences de couverture d'un montant de CHF 33 millions faisant suite à la décision rendue par l'EICOM dans la procédure de vérification du système et des différences de couverture de CHF 3,7 millions dues à d'autres effets réglementaires ont dû être résorbées. Au 31 décembre 2019, il en résulte un excédent net de CHF 52,8 millions (exercice précédent: CHF 34,5 millions).

EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LAPeI est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue actuel (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital WACC $_{t+2}$ plus les impôts. Les coûts moyens pondérés du capital fixés par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour 2019 ($WACC_{t+0}$) et 2021 ($WACC_{t+2}$) ont été maintenus à 3,83% comme pour l'exercice précédent.

Il résulte de la réduction des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation et de l'augmentation des excédents nets un EBIT de CHF 102,4 millions, en baisse de CHF 17 millions par rapport à l'EBIT de 2018.

Le nouveau remboursement partiel de prêts convertibles au début de l'exercice 2019 et le refinancement à des conditions plus favorables à l'automne 2019 ont permis de réduire à nouveau les charges financières par rapport à 2018.

Le résultat de l'entreprise pour 2019 s'élève à CHF 28,8 millions et est inférieur au résultat de l'exercice précédent, qui était de CHF 65,6 millions. Le recul du bénéfice s'explique par les adaptations à réaliser pour les années à partir de 2011 ou de 2013 à 2019 et qui ont été exigées par l'EICOM dans sa décision du 12 décembre

2019 concernant la vérification du système, ainsi que par d'autres effets réglementaires qui ont également impacté financièrement le résultat de l'entreprise.

Bilan et tableau des flux de trésorerie

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) a baissé de CHF 10,9 millions sur un an et s'établit à CHF 2,994 milliards. La dotation en fonds propres absolue a été légèrement renforcée par les augmentations du capital consécutives à la reprise du réseau le 3 janvier 2019, ainsi que par le résultat positif de l'entreprise minoré du dividende distribué. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences de couverture nettes, se situait à 38,3% au 31 décembre 2019 (contre 38,0% au 31 décembre 2018).

Les flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation pour 2019 s'élèvent à CHF 278,8 millions. Leur recul de CHF 172,4 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 451,2 millions) est dû aux chiffres d'affaires nets en baisse par rapport à 2018.

Les flux de trésorerie résultant des activités d'investissement pendant l'exercice sous revue s'élèvent à CHF 112 millions, soit CHF 146,7 millions de moins que l'exercice précédent. Cette différence est due à la réduction des investissements dans les immobilisations corporelles de CHF 101,4 millions. En outre, selon les exigences de l'ECom, Swissgrid a utilisé des revenus de ventes aux enchères à hauteur de CHF 40,1 millions pour des investissements dans le réseau en 2019, ce qu'elle n'avait nullement eu besoin de faire au cours de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie résultant des activités de financement ont diminué de CHF 115,8 millions par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre CHF 95,3 millions. Ce recul est dû à l'émission d'une obligation pour un montant de CHF 125 millions au 30 septembre 2019.

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques porte sur toute l'organisation, sans ses filiales et participations. Elle est dérivée des normes établies ISO 31000 et COSO ERM. La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les cadres dirigeants à tous les niveaux à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer consciemment les risques à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. Le responsable Enterprise Risk Management gère le processus de gestion des risques, met les méthodes à disposition et conseille les unités opérationnelles dans la gestion des risques.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les risques principaux sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend l'évaluation des risques selon la probabilité de réalisation et l'ampleur du sinistre, ainsi que la définition des stratégies pour gérer les risques.

Si Swissgrid identifie un risque significatif en dehors de ce processus réglementaire, ce risque est évalué immédiatement. Une stratégie de risque ainsi que des mesures correspondantes sont définies.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

Le profil de risque de l'exercice 2019 n'a pas sensiblement changé par rapport à l'exercice précédent. Après la date de clôture du bilan 2019, les conséquences au niveau du profil sur le profil de risque ont changé en raison du COVID-19. Les autres risques proviennent d'influences naturelles, de l'environnement politique et réglementaire national mais aussi international et de certains aspects humains et techniques. La numérisation permet une exploitation plus efficace du réseau de transport mais elle comporte aussi des risques pour la sécurité du réseau et du système, et donc pour la sécurité d'approvisionnement, en raison de la dépendance accrue de systèmes.

Les principaux facteurs de risque sont les suivants:

Contexte européen et réglementaire

Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international. À défaut d'accord sur l'électricité entre l'UE et la Suisse, le système électrique suisse est de plus en plus écarté des processus européens importants en matière de sécurité du réseau. Cette situation entraîne des flux d'électricité imprévus sur le réseau suisse, mettant à moyen terme en péril la stabilité du système et la capacité d'importation. En outre, il risque également d'être exclu des coopérations européennes prévues concernant l'énergie de réglage ainsi que de l'ENTSO-E. Swissgrid élabore une solution technique afin de garantir la stabilité du réseau. Pour cela, elle est néanmoins tributaire du soutien de la politique. En effet, l'UE émet des signaux allant dans ce sens mais le résultat n'est pas garanti étant donné que certains aspects politiques doivent être résolus, sur lesquels ni Swissgrid ni la Suisse n'a d'influence.

Mise en œuvre du «Réseau stratégique 2025»

Des travaux importants dans le cadre du «Réseau stratégique 2025» restent marqués par des procédures d'autorisation très lentes et par de nombreux recours, ce qui complique l'élimination des congestions du réseau.

Concernant les procédures d'autorisation, Swissgrid mise sur le dialogue, notamment avec les habitants. Les lignes aériennes étant de moins en moins acceptées, Swissgrid s'attend néanmoins à ce que des recours soient déposés, qui auront pour effet de retarder les procédures d'autorisation.

Sécurité d'approvisionnement

Une panne d'approvisionnement à grande échelle provoquerait d'énormes dommages économiques. C'est pourquoi Swissgrid doit garantir la disponibilité permanente du réseau de transport pour l'approvisionnement en électricité. Une infrastructure de réseau intacte et la disponibilité des systèmes IT et de communication sont les conditions sine qua non pour y parvenir. Des problèmes techniques, des catastrophes naturelles, des erreurs de manipulations ou des actes criminels, entre autres, peuvent compromettre ces conditions. Swissgrid réduit ces risques, entre autres, au moyen de redondances et de processus pour éliminer les perturbations au niveau des installations du réseau et de l'exploitation du système.

Une formation de base et continue du personnel garantit que les collaborateurs réagissent correctement et conformément à la situation.

Swissgrid prend des précautions contre les attaques physiques afin de protéger les infrastructures et les installations dans la mesure requise, dont le renforcement des bâtiments, le contrôle des accès et la surveillance des périmètres. Ces mesures garantissent que seules les personnes autorisées y ont accès.

La menace de cyberattaques augmente constamment en raison de la rapidité de l'évolution technique, que les attaquants potentiels utilisent également, de la quantité des possibilités d'attaque et de la mise en réseau croissante des systèmes au-delà de l'entreprise.

Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore constamment ses processus et systèmes afin d'identifier les cybermenaces de manière précoce et de se défendre.

Une autre condition à la sécurité d'approvisionnement est la disponibilité de la puissance de réglage et de redispatch pour pouvoir compenser les écarts temporaires entre la production et la consommation ou maîtriser les congestions du réseau. C'est pourquoi Swissgrid optimise continuellement le marché suisse pour les prestations de services système et coopère avec les gestionnaires de réseau de transport des pays voisins pour augmenter la liquidité du marché.

Swissgrid dispose de procédures d'urgence dans le cas extrême d'une défaillance durable d'infrastructures ou de systèmes critiques ou d'une incapacité de réglage du réseau.

Sécurité des personnes

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid recèlent des risques pour la sécurité des personnes. Des personnes peuvent être gravement blessées en travaillant. Pour minimiser autant que possible ce risque, Swissgrid identifie systématiquement les risques existants, prend des mesures de protection ciblées, forme ses propres collaborateurs et instruit les collaborateurs des prestataires pour qu'ils puissent identifier eux-mêmes les risques sur les installations et réagir en conséquence.

Des contrôles systématiques sur les chantiers contribuent au respect des mesures de sécurité sur les chantiers. Une campagne de sensibilisation à l'échelle de l'entreprise accroît la prise de conscience des risques pour la sécurité des personnes.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie.

La liquidité est garantie en permanence grâce à une planification constante, à la surveillance des besoins financiers, à la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi qu'à des lignes de crédit bancaire autorisées.

Le risque de change est limité au moyen d'une couverture naturelle et par des opérations de change à terme. Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Des instruments financiers dérivés sont également utilisés pour réduire davantage le risque.

Les contreparties financières font l'objet d'une vérification constante, elles sont surveillées et des limites de tolérance individuelles sont fixées pour ces dernières. Les risques de contrepartie opérationnels sont régulièrement surveillés.

Pandémie du COVID-19

La pandémie du coronavirus met en danger la santé de tous les collaborateurs de Swissgrid. De plus, il existe un risque pour l'exploitation du réseau. Swissgrid a déjà pris en amont les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'exploitation du réseau et de protéger au mieux ses collaborateurs. Swissgrid suit de près la situation actuelle en tenant compte des informations et des instructions des autorités compétentes et travaille en suivant un plan d'urgence en cas de pandémie.

Perspectives

Perspectives stratégiques

Comme en 2019, Swissgrid va continuer de se focaliser dans les années à venir sur la mise en œuvre de la Stratégie 2022, qui définit quatre grandes orientations: la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement; l'exploitation intégrée des installations et du système; l'utilisation intelligente de nouvelles technologies et une coopération étroite avec les partenaires suisses et européens.

Dans le domaine de la sécurité, Swissgrid se fixe les priorités suivantes: afin d'améliorer la protection physique des sous-stations, l'entreprise met en œuvre de manière systématique les mesures prévues, également dans le domaine de la cybersécurité, comme par exemple une campagne de sensibilisation destinée aux collaborateurs. Des normes élevées de sécurité sont appliquées chez Swissgrid et chez tous les prestataires de services pour garantir la protection des personnes.

En intégrant l'exploitation du système et des installations, Swissgrid jette les bases pour encore plus d'efficacité et de professionnalisme. Cela implique d'améliorer les processus entre l'exploitation du marché et l'exploitation du réseau. L'entreprise met également en œuvre le nouveau modèle d'affaires dans le domaine de la gestion des installations et augmente ainsi ses capacités pour la transformation et l'extension du réseau ainsi que pour la maintenance.

Un transport fiable de l'énergie est assuré non seulement par la modernisation du réseau de transport mais aussi par l'utilisation de nouvelles technologies. La numérisation et l'automatisation permettent de mieux exploiter l'infrastructure de réseau existante. En 2020, Swissgrid développera, entre autres, un nouveau système de géolocalisation, la plateforme centrale d'analyse et de modélisation des données et informations géoréférencées du réseau. L'entreprise travaille également sur l'optimisation de la visualisation de l'état du réseau et sur une plateforme de Crowd Balancing.

L'orientation stratégique «coopération étroite en Suisse et en Europe» garantit l'accès de la Suisse au marché intérieur européen de l'électricité. En 2020, Swissgrid continuera de renforcer son activité au sein des comités afin de garantir la coopération sur le plan technique: l'entreprise s'engage pour l'application du SAFA (Synchronous Area Framework Agreement), l'accord de base pour les gestionnaires de réseau de transport européens. En 2020, elle est également prête à prendre part à la coopération en matière d'énergie de réglage TERRE.

Recherche et développement

Swissgrid coopère avec des institutions de recherche nationales et internationales afin de pouvoir continuer à accomplir ses missions de manière sûre et économique. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets qui sont réalisés en collaboration avec des hautes écoles et d'autres partenaires suisses et internationaux.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement de l'ordre de CHF 150 à 250 millions par an. En raison du maintien des restrictions, notamment au niveau des autorisations en ce qui concerne la transformation ou la construction de nouvelles liaisons entre les lignes, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation. En planifiant à moyen terme, il est présumé que les investissements dans le réseau s'élèvent à environ CHF 150 à 200 millions par an.

Coûts d'exploitation

Swissgrid a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie 2022 communiquée au début de l'exercice 2018. Celle-ci prévoit des gains d'efficacité et des mesures en faveur d'un approvisionnement électrique sûr et d'une plus grande sécurité pour les personnes, les installations et l'environnement. La mise en œuvre de ces mesures entraîne une augmentation des coûts d'exploitation.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'entreprise réglementaire, l'EBIT dépend notamment du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) et du WACC. Le WACC, affichant 3,83% pour 2020, communiqué par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), reste inchangé par rapport à l'année dernière. Par conséquent, l'EBIT et le résultat de l'entreprise attendus en 2020 devraient se maintenir au niveau de 2019 avant les effets réglementaires à considérer dans l'exercice sous revue. En adéquation avec la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices dégagés sont à long terme thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteint et en fonction de la situation de financement. De cette manière, le financement stable de Swissgrid assuré sur le long terme. Les conséquences financières du COVID-19 sur Swissgrid ne peuvent pas être estimées à l'heure actuelle. Cependant, en raison du modèle d'entreprise réglementaire, aucun impact important sur le résultat de l'entreprise 2020 n'est attendu.

Acquisition d'éléments du réseau

Suite à la décision de l'ECom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

| mio CHF | Notes | 2019 | 2018 |
|--|-------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires net | 4, 5 | 672,7 | 907,9 |
| Autre produit d'exploitation | 4, 6 | 13,0 | 12,8 |
| Variation des différences de couverture | 4, 16 | 18,4 | -221,3 |
| Prestations propres à l'actif | | 12,6 | 14,6 |
| Total des produits d'exploitation | | 716,7 | 714,0 |
| Charges d'approvisionnement | 4, 5 | 224,9 | 263,4 |
| Marge brute | | 491,8 | 450,6 |
| Charges de matériel et prestations de tiers | 7 | 82,5 | 72,9 |
| Charges de personnel | 8 | 89,7 | 82,6 |
| Autres charges d'exploitation | 9 | 28,7 | 29,4 |
| Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations | | 290,9 | 265,7 |
| Amortissements sur immobilisations corporelles | 14 | 125,1 | 116,2 |
| Amortissements sur immobilisations incorporelles | 14 | 31,8 | 30,1 |
| Dépréciations | 14 | 31,6 | - |
| Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) | 4 | 102,4 | 119,4 |
| Produits financiers | 10 | 1,2 | 0,8 |
| Charges financières | 11 | 33,6 | 39,3 |
| Résultat ordinaire | | 70,0 | 80,9 |
| Charges extraordinaires | 12 | 36,7 | - |
| Résultat avant impôts | | 33,3 | 80,9 |
| Impôts sur le bénéfice | 13 | 4,5 | 15,3 |
| Résultat de l'entreprise | | 28,8 | 65,6 |

Résultat par action

| CHF | 2019 | 2018 |
|---|-------------|-------------|
| Résultat de l'entreprise | 28821764 | 65636044 |
| Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation | 319374832 | 318134905 |
| Résultat non dilué par action | 0,09 | 0,21 |
| Effet de dilution résultant de la conversion des prêts convertibles | - | -0,03 |
| Résultat dilué par action | 0,09 | 0,18 |

L'effet de dilution résulte de la potentielle conversion des prêts convertibles en fonds propres. Avec une conversion potentielle au 1^{er} janvier de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts auraient diminué de CHF 21,9 millions (exercice précédent: CHF 27,5 millions). Étant donné que les impôts sont pris en compte dans le modèle d'entreprise réglementé de Swissgrid, la conversion aurait induit une augmentation

du résultat de l'entreprise de CHF 21,9 millions (exercice précédent: CHF 27,5 millions). Parallèlement, le nombre moyen d'actions en circulation aurait également augmenté de 165 521 412 unités (exercice précédent: 214 045 206 unités). Il n'y a pas eu d'effet de dilution en 2019 (effet de dilution potentiel l'an dernier de CHF -0,03 par action).

Bilan

Actif

| mio CHF | Notes | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Immobilisations corporelles | 14 | 2 338,1 | 2 372,1 |
| Immobilisations incorporelles | 14 | 150,9 | 166,3 |
| Immobilisations financières | 15 | 8,8 | 10,7 |
| Déficits à long terme | 16 | 62,0 | 91,8 |
| Actif immobilisé | | 2 559,8 | 2 640,9 |
| Actifs détenus à titre fiduciaire | 17 | 14,8 | 17,9 |
| Déficits à court terme | 16 | 35,0 | 3,9 |
| Stocks | | 1,2 | 1,3 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 18 | 119,0 | 142,7 |
| Autres créances | 19 | 1,7 | 1,5 |
| Comptes de régularisation actifs | 20 | 48,2 | 57,0 |
| Liquidités | | 229,1 | 157,6 |
| Actif circulant | | 449,0 | 381,9 |
| Actif | | 3 008,8 | 3 022,8 |

Passif

| mio CHF | Notes | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Capital-actions | | 320,4 | 318,1 |
| Réserves de capitaux | | 410,0 | 404,5 |
| Réserves de bénéfice | | 379,5 | 383,5 |
| Fonds propres | | 1 109,9 | 1 106,1 |
| Engagements financiers à long terme | 21 | 1 040,5 | 1 425,6 |
| Provisions à long terme | 22 | 26,8 | 30,0 |
| Excédents à long terme | 16 | 120,2 | 123,9 |
| Fonds de tiers à long terme | | 1 187,5 | 1 579,5 |
| Passifs détenus à titre fiduciaire | 17 | 14,8 | 17,9 |
| Engagements financiers à court terme | 21 | 519,2 | 145,2 |
| Engagements résultant de livraisons et de prestations | | 67,2 | 70,0 |
| Autres engagements | 23 | 5,0 | 6,4 |
| Comptes de régularisation passifs | 24 | 72,3 | 88,9 |
| Provisions à court terme | 22 | 3,3 | 2,5 |
| Excédents à court terme | 16 | 29,6 | 6,3 |
| Fonds de tiers à court terme | | 711,4 | 337,2 |
| Fonds de tiers | | 1 898,9 | 1 916,7 |
| Passif | | 3 008,8 | 3 022,8 |

Tableau des flux de trésorerie

| mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire | Notes | 2019 | 2018 |
|---|-------|---------------|---------------|
| Résultat de l'entreprise | | 28,8 | 65,6 |
| Charges financières | 11 | 33,6 | 39,3 |
| Produits financiers | 10 | -1,2 | -0,8 |
| Impôts sur le bénéfice courants | 13 | 7,1 | 17,0 |
| Amortissements | 14 | 156,9 | 146,3 |
| Dépréciations | 14 | 31,6 | - |
| Autres charges sans incidence sur le fonds | | 38,6 | - |
| Bénéfice/Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés | | -0,2 | - |
| Variation des provisions | 22 | -2,4 | -3,2 |
| Variation des stocks | | 0,1 | 0,8 |
| Variation des créances résultant de livraisons et de prestations | | 23,7 | 15,5 |
| Variation des autres créances | | -0,2 | 1,0 |
| Variation des comptes de régularisation actifs | | 8,8 | -7,5 |
| Variation des différences de couverture | 4, 16 | -18,4 | 221,3 |
| Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations | | -2,8 | 16,5 |
| Variation des autres engagements à court terme | | -1,4 | -7,0 |
| Variation des comptes de régularisation passifs | | -3,4 | -29,0 |
| Impôts payés | | -20,4 | -24,6 |
| Flux de trésorerie des activités d'exploitation | | 278,8 | 451,2 |
| Investissements bruts dans des immobilisations corporelles | | -136,8 | -238,2 |
| Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau | | 40,1 | - |
| Investissements nets dans des immobilisations corporelles | 14 | -96,7 | -238,2 |
| Désinvestissements d'immobilisations corporelles | | 0,2 | 1,0 |
| Investissements dans des immobilisations incorporelles | 14 | -16,2 | -26,1 |
| Désinvestissements d'immobilisations incorporelles | | - | 3,9 |
| Investissements d'immobilisations financières | | -0,2 | - |
| Désinvestissements d'immobilisations financières | | - | 0,1 |
| Dividendes reçus | | 0,9 | 0,6 |
| Flux de trésorerie des activités d'investissement | | -112,0 | -258,7 |
| Variation des engagements financiers à court terme | | -154,4 | -143,1 |
| Souscription d'emprunts | | 125,0 | - |
| Intérêts payés | | -33,1 | -38,6 |
| Dividendes versés | | -32,8 | -29,4 |
| Flux de trésorerie des activités de financement | | -95,3 | -211,1 |
| Variation des liquidités | | 71,5 | -18,6 |
| Justification | | | |
| Liquidités au début de l'exercice | | 157,6 | 176,2 |
| Liquidités à la fin de l'exercice | | 229,1 | 157,6 |
| Variation des liquidités | | 71,5 | -18,6 |

Autres charges sans incidence sur le fonds

Ce poste se compose de l'absorption des différences de couverture (CHF 36,7 millions) ayant une incidence sur le résultat et de la part des réserves de cotisations de l'employeur utilisées en 2019 (CHF 1,9 million).

Activités de financement et d'investissement sans répercussions sur la trésorerie

Les anciens propriétaires des nouveaux éléments du réseau de transport acquis par Swissgrid pour un montant de CHF 26,2 millions ont été indemnisés au prix d'achat à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% sous forme de prêts (cf. note 14).

Évolution des fonds propres

| mio CHF | Capital-actions | Réserves de capitaux | Réserves de bénéfice | Total des fonds propres |
|---|-----------------|----------------------|----------------------|-------------------------|
| État au 31.12.2017 | 317,9 | 404,0 | 347,3 | 1 069,2 |
| Affectation | – | – | – | – |
| Versement de dividendes | – | – | –29,4 | –29,4 |
| Augmentations de capital (moins frais de transaction) | 0,2 | 0,5 | – | 0,7 |
| Résultat de l'entreprise 2018 | – | – | 65,6 | 65,6 |
| État au 31.12.2018 | 318,1 | 404,5 | 383,5 | 1 106,1 |
| Affectation | – | – | – | – |
| Versement de dividendes | – | – | –32,8 | –32,8 |
| Augmentations de capital (moins frais de transaction) | 2,3 | 5,5 | – | 7,8 |
| Résultat de l'entreprise 2019 | – | – | 28,8 | 28,8 |
| État au 31.12.2019 | 320,4 | 410,0 | 379,5 | 1 109,9 |

Le capital-actions se compose de 320 398 149 (exercice précédent: 318 141 670) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune. Au 31 décembre 2019, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 127 036 489, divisé en 127 036 489 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (exercice précédent: CHF 128 400 912, divisé en 128 400 912 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1).

Augmentation de capital via un apport en nature

Le capital-actions a été relevé de CHF 0,9 million pour l'acquisition de nouveaux éléments du réseau de transport au 3 janvier 2019. Le prix d'émission s'élevait à CHF 3,0 millions.

Augmentation de capital issue du capital conditionnel

La modification des statuts requise pour constituer un capital-actions conditionnel à hauteur de CHF 127,0 millions a été inscrite au registre du commerce le 3 janvier 2019. Le capital conditionnel a été constitué pour l'exercice des droits de conversion qui reviennent aux créanciers de prêts convertibles. En novembre 2019, le capital-actions conditionnel a été utilisé pour procéder à une augmentation de capital pour une valeur nominale de CHF 1,4 million (réévaluation 1). Le prix d'émission s'élevait à CHF 4,8 millions. Le montant de l'augmentation de capital correspond à la valeur après comptabilisation des coûts de transaction sur fonds propres (CHF 0,02 million) au titre de la réduction des réserves de capitaux.

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2019 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Modifications des estimations Pendant l'exercice sous revue, l'EiCom a rendu une décision achevant la procédure administrative ouverte en 2016 relative à la vérification du système. L'EiCom a notamment décidé que Swissgrid devait modifier sa méthode de calcul et de rémunération des différences de couverture. En comparaison avec l'ancienne méthode de calcul, les intérêts théoriques sont réduits de CHF 1,1 million pour l'exercice 2019.

L'article 15 al. 2 let. c LApEI est entré en vigueur en même temps que les dispositions de la loi fédérale «Stratégie Réseaux électriques» le 1^{er} juin 2019 et prévoit que les indemnités uniques des servitudes font également partie des coûts d'exploitation et qu'elles ne doivent plus être activées dans les immobilisations incorporelles. Suite à son entrée en vigueur, des servitudes à hauteur de CHF 8,6 millions ont été affectées aux coûts d'exploitation à partir du 1^{er} juin 2019.

Dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Sur la base de cette décision, Swissgrid a adapté sa pratique d'activation.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

La position «Liquidités» sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de

la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue actuel (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$ plus les impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les coûts moyens pondérés du capital (WACC) fixés par les autorités pour 2019 ($WACC_{t+0}$) et 2021 ($WACC_{t+2}$), calculés selon cette méthode, restent inchangés par rapport à l'année précédente à 3,83%.

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'EiCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un élément de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que

des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usage utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE Fondation de prévoyance Energie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont tous les collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier suivant leur 17^e anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. À partir du 1^{er} janvier suivant leur 24^e anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (entre autres représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction font également partie des proches. Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LAPeI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

La délimitation des impôts sur le bénéfice reportés repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change, de taux d'intérêt et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir les futurs cash-flows attendus.

Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LAPeI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données au paragraphe suivant.

3. Procédures juridiques

Procédure de l'EiCom pour la vérification du système

L'EiCom a rendu une décision le 12 décembre 2019 achevant la procédure administrative ouverte en 2016 relative à la vérification du système. Celle-ci portait sur le calcul des coûts de capital de 2013 à 2015 et des différences de couverture des segments Utilisation du réseau de 2013 à 2015 et Prestations de services système de 2011 et 2015.

Dans sa procédure de vérification du système, l'EiCom a porté pour la première fois son attention sur la compatibilité des processus pour calculer les coûts du capital et les différences de couverture avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Cette procédure n'a donné lieu à aucun examen du niveau des coûts. Il est toutefois possible que ces corrections exigées par l'EiCom aient des répercussions sur les coûts.

En décembre 2018, l'EiCom avait remis à Swissgrid un rapport d'examen du système afin qu'elle prenne position, ce qu'elle a fait en juin 2019. Il n'était pas possible de dire si et dans quelle mesure les coûts imputables de Swissgrid étaient réduits à l'issue de la vérification du système avant d'avoir reçu la décision le 12 décembre 2019. Le Conseil d'administration de Swissgrid a décidé de ne pas déposer de recours contre la décision de l'EiCom.

Dans cette décision, l'EiCom impose à Swissgrid d'adapter la méthode de calcul et de rémunération des différences de couverture avec effet rétroactif à partir de 2011 ou 2013. Les conséquences financières cumulées des adaptations à mettre en œuvre en vertu de cette décision pour la période de 2011 ou 2013 à 2019 grèvent le résultat de l'entreprise 2019 de Swissgrid d'un montant total de CHF 34,1 millions, dont CHF 1,1 million pour l'exercice sous revue (cf. note 1. Modifications des estimations), et CHF 33 millions pour les exercices de 2011 ou 2013 à 2018 (cf. note 12. Charges extraordinaires).

Dans sa décision, l'EICoM dispose en outre que Swissgrid doit sortir de l'actif immobilisé les coûts de transaction (CHF 23,4 millions) et les composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital (CHF 2 millions) qui y étaient activés dans les exercices précédents pour un montant total de CHF 25,4 millions (cf. note 14. Actif immobilisé). Cette décision apporte d'importants nouveaux éléments. Swissgrid était donc tenue de sortir de l'actif immobilisé ces coûts de transaction et les composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital en procédant à une correction de valeur de CHF 25,4 millions (cf. note 14. Actif immobilisé).

Faits découlant de la procédure de vérification du système de l'EICoM

Des faits, qui ne sont pas la conséquence directe de la procédure de vérification du système de l'EICoM mais qui en découlent, viennent davantage grever le résultat de l'entreprise de CHF 2,9 millions (cf. note 12. Charges extraordinaires). D'une part, dans le passé, les intérêts théoriques obtenus étaient corrigés des coûts imputés pour la constitution de provisions (CHF 2,6 millions). Comme l'exige l'EICoM, seuls les coûts effectifs sont imputables. Pour les provisions, c'est en principe la date de l'utilisation effective des provisions qui fait foi, et non pas la date de leur constitution. D'autre part, la modification de la pratique des derniers exercices qui consistait à affecter les autres produits aux segments réglementaires et aux autres activités a eu un effet négatif supplémentaire sur le résultat de CHF 0,3 million.

Jugement du Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une partie tierce portant sur l'imputation des coûts de démolition

Dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Cette décision apporte d'importants nouveaux éléments concernant le traitement réglementaire des coûts de démolition. D'un point de vue réglementaire, les coûts de démolition ne sont pas imputables en tant que coûts de capital, et aucun intérêt théorique n'est donc possible. Par conséquent, Swissgrid a corrigé les intérêts théoriques invoqués dans les exercices de 2013 à 2018 sur la base des coûts de démantèlement activés à hauteur de CHF 0,8 million (cf. note 12. Charges extraordinaires), ce qui a impacté le résultat. De plus, Swissgrid a sorti des immobilisations corporelles les coûts de démantèlement activés depuis 2013 à hauteur de CHF 4,5 millions en procédant à une correction de valeur (cf. note 14. Actif immobilisé).

Procédure de l'EICoM visant à examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012

Par courrier en date du 23 août 2019, l'EICoM a notifié la reprise des procédures visant à examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012. Pour les années 2013 à 2019, l'EICoM n'a pas encore ouvert de procédure d'examen des différences de couverture de ces années. Ces procédures portent sur l'examen de l'imputabilité des coûts d'exploitation et du capital de Swissgrid. Elles pourraient se clôturer par une réduction des coûts imputables de Swissgrid.

Swissgrid estime, au 31 décembre 2019, le risque cumulé pour les coûts non imputables à CHF 75 millions. Le 31 décembre 2018, il était estimé à CHF 110 millions. L'actualisation de l'estimation fin 2019 tient compte des conséquences financières des adaptations issues de la décision de l'EICoM concernant la vérification du système, ainsi que d'autres effets réglementaires. Même la survenance du risque maximal de CHF 75 millions ne compromettrait pas la situation des fonds propres de Swissgrid.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2019 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

4. Rapport sectoriel

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Rapport sectoriel 2019

| mio CHF | Total | Utilisation du réseau | Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement | Pertes de transport (prestations de services système individuelles) | Énergie réactive (prestations de services système individuelles) | Éliminations | Total activités visées par la LApEI | Autres activités |
|---|--------------|-----------------------|---|---|--|--------------|-------------------------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires net | 672,7 | 434,5 | 176,1 | 63,8 | 2,0 | -3,7 | 672,7 | - |
| Autre produit d'exploitation | 13,0 | 1,6 | 0,1 | - | - | - | 1,7 | 11,3 |
| Variation des différences de couverture | 18,4 | 21,6 | 4,0 | -7,7 | 0,5 | - | 18,4 | - |
| Total des produits d'exploitation | 704,1 | 457,7 | 180,2 | 56,1 | 2,5 | -3,7 | 692,8 | 11,3 |
| Charges d'approvisionnement | -224,9 | -18,8 | -157,7 | -50,5 | -1,6 | 3,7 | -224,9 | - |
| Marge brute | 479,2 | 438,9 | 22,5 | 5,6 | 0,9 | - | 467,9 | 11,3 |
| Charges d'exploitation | -188,3 | -159,5 | -17,3 | -2,6 | -0,1 | - | -179,5 | -8,8 |
| Amortissements et dépréciations | -188,5 | -180,6 | -5,4 | -0,4 | - | - | -186,4 | -2,1 |
| Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) | 102,4 | 98,8 | -0,2 | 2,6 | 0,8 | - | 102,0 | 0,4 |

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

| mio CHF | Total | Utilisation du réseau | Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement | Pertes de transport (prestations de services système individuelles) | Énergie réactive (prestations de services système individuelles) | Éliminations | Total activités visées par la LApEI | Autres activités |
|--|--------------|-----------------------|---|---|--|--------------|-------------------------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires net | 672,7 | 434,5 | 176,1 | 63,8 | 2,0 | -3,7 | 672,7 | - |
| Autre produit d'exploitation | 13,0 | 1,6 | 0,1 | - | - | - | 1,7 | 11,3 |
| Charges d'approvisionnement | -224,9 | -18,8 | -157,7 | -50,5 | -1,6 | 3,7 | -224,9 | - |
| Charges d'exploitation | -188,3 | -159,5 | -17,3 | -2,6 | -0,1 | - | -179,5 | -8,8 |
| Amortissements et dépréciations | -188,5 | -180,6 | -5,4 | -0,4 | - | - | -186,4 | -2,1 |
| Intérêts théoriques et impôts (EBIT) | -102,4 | -98,8 | 0,2 | -2,6 | -0,8 | - | -102,0 | -0,4 |
| Variation des différences de couverture | -18,4 | -21,6 | -4,0 | 7,7 | -0,5 | - | -18,4 | - |

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Rapport sectoriel 2018

| mio CHF | Total | Utilisation du réseau | Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement | Pertes de transport (prestations de services système individuelles) | Énergie réactive (prestations de services système individuelles) | Éliminations | Total activités visées par la LApEI | Autres activités |
|---|--------------|-----------------------|--|---|--|--------------|-------------------------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires net | 907,9 | 619,4 | 228,1 | 34,3 | 32,6 | -6,5 | 907,9 | - |
| Autre produit d'exploitation | 12,8 | 2,3 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | - | 2,8 | 10,0 |
| Variation des différences de couverture | -221,3 | -219,3 | -62,8 | 39,3 | 21,5 | - | -221,3 | - |
| Total des produits d'exploitation | 699,4 | 402,4 | 165,6 | 73,7 | 54,2 | -6,5 | 689,4 | 10,0 |
| Charges d'approvisionnement | -263,4 | -3,2 | -147,8 | -68,6 | -50,3 | 6,5 | -263,4 | - |
| Marge brute | 436,0 | 399,2 | 17,8 | 5,1 | 3,9 | - | 426,0 | 10,0 |
| Charges d'exploitation | -170,3 | -143,1 | -14,6 | -2,2 | -2,5 | - | -162,4 | -7,9 |
| Amortissements et dépréciations | -146,3 | -139,7 | -4,3 | -0,3 | -0,3 | - | -144,6 | -1,7 |
| Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) | 119,4 | 116,4 | -1,1 | 2,6 | 1,1 | - | 119,0 | 0,4 |

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

| mio CHF | Total | Utilisation du réseau | Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement | Pertes de transport (prestations de services système individuelles) | Énergie réactive (prestations de services système individuelles) | Éliminations | Total activités visées par la LApEI | Autres activités |
|--|--------------|-----------------------|--|---|--|--------------|-------------------------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires net | 907,9 | 619,4 | 228,1 | 34,3 | 32,6 | -6,5 | 907,9 | - |
| Autre produit d'exploitation | 12,8 | 2,3 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | - | 2,8 | 10,0 |
| Charges d'approvisionnement | -263,4 | -3,2 | -147,8 | -68,6 | -50,3 | 6,5 | -263,4 | - |
| Charges d'exploitation | -170,3 | -143,1 | -14,6 | -2,2 | -2,5 | - | -162,4 | -7,9 |
| Amortissements et dépréciations | -146,3 | -139,7 | -4,3 | -0,3 | -0,3 | - | -144,6 | -1,7 |
| Intérêts théoriques et impôts (EBIT) | -119,4 | -116,4 | 1,1 | -2,6 | -1,1 | - | -119,0 | -0,4 |
| Variation des différences de couverture | 221,3 | 219,3 | 62,8 | -39,3 | -21,5 | - | 221,3 | - |

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités par segment visées par la LApEI correspond aux coûts de capital sur les biens investis nécessaires à l'exploitation et aux différences de couverture plus les impôts (cf. note 1). Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5.

Utilisation du réseau Le segment Utilisation du réseau est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. En outre, les recettes issues de la vente aux enchères de capacités de congestion aux frontières nationales sont transférées à ce segment afin de réduire les coûts de réseau imputables, dès lors que l'ECom approuve le but de cette utilisation. Par ailleurs, une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) est également présentée dans ce segment; l'autre partie est présentée dans le segment Pertes de transport.

Le chiffre d'affaires net dans ce segment s'élève pour l'exercice 2019 à CHF 434,5 millions, soit une baisse de CHF 184,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique par la baisse des revenus tarifaires (CHF 89,8 millions) et des revenus de ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables (CHF 88,6 millions).

Les charges d'approvisionnement de l'exercice 2019, qui totalisent CHF 18,8 millions, ont augmenté de CHF 3,2 millions par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des indemnités ultérieures des coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport.

En 2019, Swissgrid a dû procéder à des dépréciations à hauteur de CHF 31,6 millions. Celles-ci sont notamment dues à la décision de l'ECom concernant la procédure de vérification du système (CHF 25,4 millions) et à une décision rendue par le Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une tierce partie (CHF 4,5 millions) (cf. note 3. Procédures juridiques).

Le recul du chiffre d'affaires net et la hausse des coûts entraînent un déficit de CHF 21,6 millions pour l'exercice 2019.

Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement

Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires net de l'exercice sous revue est passé de CHF 228,1 millions à CHF 176,1 millions, une baisse qui est due à la diminution des recettes tarifaires et des revenus de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan.

La principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales pour équilibrer la consommation d'énergie et l'alimentation en énergie. L'augmentation des coûts d'acquisition dans ce segment de CHF 9,9 millions par rapport à 2018, qui s'élèvent à CHF 157,7 millions en 2019, s'explique par l'augmentation des coûts de la mise en réserve de la puissance de réglage que ce segment doit assumer proportionnellement. Suite à la décision rendue par l'ECom concernant la procédure de vérification du système, ce segment doit supporter la quasi-totalité des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage à partir de 2019. Les charges de la puissance de réglage ont donc augmenté de CHF 41,8 millions par rapport à l'exercice précédent dans ce segment. En revanche, les coûts des renforcements du réseau et de l'énergie PSS ont diminué de CHF 31,9 millions par rapport à l'exercice précédent.

Pendant l'exercice sous revue, le chiffre d'affaires net est légèrement inférieur aux coûts, ce qui entraîne un déficit de CHF 4,0 millions.

Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

Dans ce segment sont indiqués les charges et les revenus pour les pertes de transport dans le réseau de transport. Ce segment se compose des recettes de tarif et d'une partie des revenus ITC. L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres.

Le chiffre d'affaires net de CHF 63,8 millions réalisé dans ce segment est supérieur à celui de l'année précédente (CHF 34,3 millions). L'augmentation est due à la hausse des revenus tarifaires (CHF 19,4 millions) et des revenus ITC attribués à ce segment (CHF 10,1 millions).

Pendant l'exercice sous revue, les coûts d'acquisition s'établissent à CHF 50,5 millions (exercice précédent: CHF 68,6 millions).

En 2019, les revenus réalisés ont été supérieurs aux coûts, ce qui a entraîné un excédent de CHF 7,7 millions.

Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques.

Le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement ont nettement reculé suite à la décision de l'ECom concernant la procédure de vérification du système. D'une part, l'ECom dispose qu'à partir de l'exercice 2019, plus aucun revenu tarifaire PSS générales ne doit être affecté au prorata au segment Énergie réactive. D'autre part, ce segment devra supporter des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage nettement inférieurs aux coûts des années précédentes.

La baisse comparable des revenus et des coûts a entraîné un déficit de CHF 0,5 million pour l'exercice 2019.

5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEI

| mio CHF | Segment | 2019 | 2018 |
|--|---------|--------------|--------------|
| Revenus de tarif Utilisation du réseau | A | 344,6 | 434,4 |
| Revenus ITC nets | A/C | 22,7 | 19,1 |
| Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables | A | 81,5 | 170,1 |
| Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire | B/D | 136,5 | 183,3 |
| Groupes-bilan Énergie d'ajustement | B | 39,6 | 90,7 |
| Revenus de tarif Pertes de transport | C | 49,5 | 30,1 |
| Revenus de tarif Énergie réactive | D | 2,0 | -13,3 |
| Éliminations | | -3,7 | -6,5 |
| Chiffre d'affaires net | | 672,7 | 907,9 |
| Charges d'exploitation Réseau de transport | A | 6,6 | 1,8 |
| Coût de capital Réseau de transport | A | 12,2 | 1,4 |
| Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire | B | 120,8 | 79,0 |
| Charges de démarrage autonome / marche en îlotage | B | 1,1 | 1,1 |
| Charges de renforcement du réseau | B | 13,5 | 20,5 |
| Charges d'énergie PSS | B | 22,3 | 47,2 |
| Charges de compensation de perte de transport | C | 50,5 | 68,6 |
| Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension | D | 1,6 | 50,3 |
| Éliminations | | -3,7 | -6,5 |
| Charges d'approvisionnement | | 224,9 | 263,4 |

Lettres attribuées aux segments:

- A = Utilisation du réseau
- B = Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement
- C = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
- D = Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

- Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 8,4 millions (exercice précédent: CHF 14,9 millions)
- Compensation Pertes de transport (C) CHF 14,3 millions (exercice précédent: CHF 4,2 millions)

La compensation ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspond au revenu net. Les taxes de surveillance dues à l'EiCom et à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), d'un montant de CHF 4,4 millions (exercice précédent: CHF 4,8 millions), sont déduites au prorata du revenu brut de CHF 10,0 millions pour l'utilisation du réseau (exercice précédent: CHF 18,6 millions) et de CHF 17,1 millions pour les pertes de transport (exercice précédent: CHF 5,3 millions).

Les revenus de tarif Prestations de services système générales et les produits des échanges involontaires sont répartis comme suit:

- PSS générales (B): CHF 136,5 millions (exercice précédent: CHF 137,4 millions)
- Énergie réactive (D): CHF 0,0 million (exercice précédent: CHF 45,9 millions)

Conformément à la décision de l'EiCom concernant la procédure de vérification du système, à partir de l'exercice 2019, aucun revenu des PSS générales ne doit être affecté au segment Énergie réactive.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

6. Autre produit d'exploitation

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| Règlement gestion des congestions | 11,2 | 10,0 |
| Autres | 1,8 | 2,8 |
| | 13,0 | 12,8 |

7. Charges de matériel et prestations de tiers

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|---|-------------|-------------|
| Entretien du réseau | 21,3 | 24,6 |
| Commande des installations de réseau | 0,5 | 4,2 |
| Autres prestations dans le secteur du réseau | 23,8 | 8,7 |
| Prestations de projet, conseil et prestations en nature | 26,6 | 25,5 |
| Maintenance matériel et logiciels | 10,3 | 9,9 |
| | 82,5 | 72,9 |

L'article 15 al. 2 let. c LApEl est entré en vigueur en même temps que les dispositions de la loi fédérale «Stratégie Réseaux électriques» le 1^{er} juin 2019 et prévoit que les indemnités uniques des servitudes font également partie des coûts d'exploitation et qu'elles ne doivent plus être activées. De plus, étant donné que les coûts des installations à usage mixte de 2019 ont été supérieurs à ceux de 2018, le poste Autres prestations dans le secteur du réseau a augmenté par rapport à l'exercice précédent.

À l'opposé, l'entretien du réseau a été moins coûteux qu'en 2018 en raison de la réduction des coûts de maintenance, tout comme la commande des installations de réseau, grâce au raccordement d'autres sous-stations au propre système de conduite du réseau.

8. Charges de personnel

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|--|-------------|-------------|
| Salaires, bonus, allocations | 72,7 | 67,2 |
| Assurances du personnel | 13,3 | 12,1 |
| Autres charges de personnel | 3,7 | 3,3 |
| | 89,7 | 82,6 |
| Effectifs au 31.12 | | |
| Contrats de travail à durée indéterminée | | |
| Nombre de personnes: | 542 | 482 |
| Équivalents temps plein: | 513,7 | 464,0 |
| Contrats de travail à durée déterminée | | |
| Nombre de personnes: | 9 | 8 |
| Équivalents temps plein: | 7,1 | 7,0 |

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts liés à la formation initiale et complémentaire, les frais de recrutement, les frais forfaitaires ainsi que les coûts relatifs à l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs à l'extérieur.

Rétributions versées à la Direction

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|---|-------------|-------------|
| Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus) | 1,46 | 1,25 |
| Rémunérations variables | 0,81 | 0,64 |
| Prestations en nature ¹ | 0,02 | 0,01 |
| Prestations de prévoyance ² | 0,39 | 0,25 |
| Total des rétributions versées aux membres de la Direction | 2,68 | 2,15 |
| Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré | | |
| Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus) | 0,44 | 0,43 |
| Rétributions variables | 0,22 | 0,22 |
| Prestations de prévoyance ² | 0,11 | 0,11 |
| Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré | 0,77 | 0,76 |

¹ Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

² Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

9. Autres charges d'exploitation

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|---|-------------|-------------|
| Loyers | 9,1 | 9,4 |
| Rentes de droit de superficie | 4,5 | 4,1 |
| Location d'installations de communication / frais de télécommunication | 3,3 | 4,0 |
| Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales | 0,8 | 0,8 |
| Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers | 2,2 | 2,0 |
| Taxes, redevances, concessions | 4,5 | 5,0 |
| Assurances | 1,6 | 1,5 |
| Autres frais d'administration | 2,7 | 2,6 |
| | 28,7 | 29,4 |

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2019 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 65 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 55 000 et CHF 65 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

10. Produits financiers

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|----------------------------|------------|------------|
| Autres produits financiers | 1,2 | 0,8 |
| | 1,2 | 0,8 |

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 0,6 million).

11. Charges financières

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|--|-------------|-------------|
| Intérêts des emprunts | 10,3 | 10,3 |
| Intérêts des prêts convertibles et prêts | 22,3 | 27,6 |
| Commissions de mise à disposition | 0,5 | 0,5 |
| Autres charges financières | 0,5 | 0,9 |
| | 33,6 | 39,3 |

Le prochain remboursement partiel de prêts convertibles, pour un montant de CHF 145,2 millions, a eu lieu au début de l'exercice 2019, ce qui a eu pour effet de réduire les charges d'intérêts pour les prêts convertibles et prêts.

12. Charges extraordinaires

Les conséquences financières cumulées sur le résultat de l'entreprise en raison des adaptations à apporter pour les années de 2011 ou 2013 à 2018, résultant de la décision relative à la vérification du système du 12 décembre 2019, se chiffrent à CHF 33 millions.

Des faits, qui ne sont pas la conséquence directe de la procédure de vérification du système de l'EICom mais qui en découlent, viennent davantage grever le résultat de l'entreprise de CHF 2,9 millions. D'une part, dans le passé, les intérêts théoriques obtenus étaient corrigés des coûts imputés pour la constitution de provisions (CHF 2,6 millions). D'autre part, la modification de la pratique qui consistait à affecter les autres produits aux segments et aux autres activités a eu un effet négatif supplémentaire sur le résultat de CHF 0,3 million.

S'ajoute à cela que, dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Suite à cette décision, Swissgrid a corrigé les intérêts théoriques invoqués dans les exercices 2013 à 2018 sur la base des coûts de démantèlement activés à hauteur de CHF 0,8 million, ce qui a impacté le résultat.

Veillez vous reporter à la note 3. Procédures juridiques pour plus d'explications.

13. Impôts sur le bénéfice

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|------------|-------------|
| Impôts sur le bénéfice courants | 7,1 | 17,0 |
| Variation des impôts différés | -2,6 | -1,7 |
| | 4,5 | 15,3 |

La réduction des impôts sur le bénéfice courants par rapport à l'exercice précédent est due à la baisse du résultat de l'entreprise en 2019 par rapport à 2018. Les impôts sur le bénéfice courants ont été calculés à un taux d'imposition moyen de 18,7% (exercice précédent: 19,1%), et le calcul des impôts latents pour 2019 se base sur un taux d'imposition prévu de 18% (exercice précédent: 19,1%).

Le taux d'imposition moyen effectif calculé sur la base du résultat avant impôts s'élève à 13,5% (exercice précédent: 18,9%). L'écart par rapport aux taux cités ci-dessus est dû en particulier à la réduction des impôts latents consécutive à leur réévaluation au taux réduit.

14. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations corporelles 2019

| mio CHF | Acomptes et installations en construction | Sous-stations | Lignes | Terrains et bâtiments | Autres immobilisations corporelles | Total |
|---|---|---------------|--------------|--------------------------|--|----------------|
| Valeur d'acquisition au 1.1.2019 | 355,6 | 1 997,0 | 2 536,0 | 234,2 | 58,6 | 5 181,4 |
| Entrées | 91,3 | 13,5 | 11,4 | 3,7 | 3,0 | 122,9 |
| Sorties | – | –50,4 | –19,6 | –7,9 | –7,7 | –85,6 |
| Reclassification | –75,1 | 35,7 | 22,7 | 3,1 | 11,9 | –1,7 |
| Valeur d'acquisition au 31.12.2019 | 371,8 | 1 995,8 | 2 550,5 | 233,1 | 65,8 | 5 217,0 |
| Amortissements cumulés au 1.1.2019 | 4,9 | 1 165,4 | 1 518,4 | 72,2 | 48,4 | 2 809,3 |
| Amortissements | – | 67,0 | 42,2 | 6,8 | 8,9 | 124,9 |
| Dépréciations | 0,5 | 12,1 | 16,6 | 0,9 | – | 30,1 |
| Sorties | – | –50,2 | –19,6 | –7,9 | –7,7 | –85,4 |
| Reclassification | – | – | – | – | – | – |
| Amortissements cumulés au 31.12.2019 | 5,4 | 1 194,3 | 1 557,6 | 72,0 | 49,6 | 2 878,9 |
| Valeur comptable nette au 1.1.2019 | 350,7 | 831,6 | 1 017,6 | 162,0 | 10,2 | 2 372,1 |
| Valeur comptable nette au 31.12.2019 | 366,4 | 801,5 | 992,9 | 161,1 | 16,2 | 2 338,1 |

Tableau des immobilisations corporelles 2018

| mio CHF | Acomptes et installations en construction | Sous-stations | Lignes | Terrains et bâtiments | Autres immobilisations corporelles | Total |
|---|---|---------------|----------------|--------------------------|--|----------------|
| Valeur d'acquisition au 1.1.2018 | 303,9 | 1 932,3 | 2 490,5 | 175,5 | 60,6 | 4 962,8 |
| Entrées | 151,9 | 18,1 | 17,2 | 48,2 | 5,2 | 240,6 |
| Sorties | – | –1,7 | –0,8 | –10,1 | –10,2 | –22,8 |
| Reclassification | –100,2 | 48,3 | 29,1 | 20,6 | 3,0 | 0,8 |
| Valeur d'acquisition au 31.12.2018 | 355,6 | 1 997,0 | 2 536,0 | 234,2 | 58,6 | 5 181,4 |
| Amortissements cumulés au 1.1.2018 | 4,9 | 1 103,6 | 1 476,7 | 76,7 | 53,0 | 2 714,9 |
| Amortissements | – | 63,1 | 42,2 | 5,5 | 5,4 | 116,2 |
| Dépréciations | – | – | – | – | – | – |
| Sorties | – | –1,3 | –0,5 | –10,0 | –10,0 | –21,8 |
| Reclassification | – | – | – | – | – | – |
| Amortissements cumulés au 31.12.2018 | 4,9 | 1 165,4 | 1 518,4 | 72,2 | 48,4 | 2 809,3 |
| Valeur comptable nette au 1.1.2018 | 299,0 | 828,7 | 1 013,8 | 98,8 | 7,6 | 2 247,9 |
| Valeur comptable nette au 31.12.2018 | 350,7 | 831,6 | 1 017,6 | 162,0 | 10,2 | 2 372,1 |

En 2019, Swissgrid a acquis d'autres immobilisations corporelles faisant partie du réseau de transport pour un montant de CHF 26,2 millions (exercice précédent: CHF 2,4 millions) et versé des indemnités composées à 30% d'actions et à 70% de prêts.

Les investissements bruts dans des immobilisations corporelles s'élèvent à CHF 136,8 millions (exercice précédent: CHF 238,2 millions), dont CHF 40,1 millions (exercice précédent: 0,0 million) ont été financés par les revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières.

En 2019, des immobilisations corporelles à hauteur de CHF 9,5 millions (exercice précédent: CHF 20,0 millions) ont été acquises par des proches.

Suite à la décision de l'EiCom concernant la procédure de vérification du système et à une décision rendue par le Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une tierce partie, Swissgrid a dû corriger la valeur des coûts de transaction activés (CHF 23,4 millions), des composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital (CHF 0,8 million) et des coûts de démantèlement activés (CHF 4,5 millions) au 31 décembre 2019.

Tableau des immobilisations incorporelles 2019

| mio CHF | Immobilisations incorporelles en développement | | | Droit d'utilisation | | |
|---|---|------------|-------------|---------------------|----------|-------------|
| | acquises | créées | Total | acquises | créées | Total |
| Valeur d'acquisition au 1.1.2019 | 17,6 | 11,7 | 29,3 | 151,6 | – | 151,6 |
| Entrées | 4,7 | 1,9 | 6,6 | 3,3 | – | 3,3 |
| Sorties | – | – | – | –0,2 | – | –0,2 |
| Reclassification | –12,0 | –10,7 | –22,7 | 3,7 | – | 3,7 |
| Valeur d'acquisition au 31.12.2019 | 10,3 | 2,9 | 13,2 | 158,4 | – | 158,4 |
| Amortissements cumulés au 1.1.2019 | – | – | – | 64,6 | – | 64,6 |
| Amortissements | – | – | – | 5,3 | – | 5,3 |
| Dépréciations | 0,3 | – | 0,3 | – | – | – |
| Sorties | – | – | – | –0,2 | – | –0,2 |
| Reclassification | – | – | – | – | – | – |
| Amortissements cumulés au 31.12.2019 | 0,3 | – | 0,3 | 69,7 | – | 69,7 |
| Valeur comptable nette au 1.1.2019 | 17,6 | 11,7 | 29,3 | 87,0 | – | 87,0 |
| Valeur comptable nette au 31.12.2019 | 10,0 | 2,9 | 12,9 | 88,7 | – | 88,7 |

Tableau des immobilisations incorporelles 2018

| mio CHF | Immobilisations incorporelles en développement | | | Droit d'utilisation | | |
|---|---|-------------|-------------|---------------------|----------|-------------|
| | acquises | créées | Total | acquises | créées | Total |
| Valeur d'acquisition au 1.1.2018 | 19,9 | 9,2 | 29,1 | 144,7 | – | 144,7 |
| Entrées | 9,6 | 5,4 | 15,0 | 4,3 | – | 4,3 |
| Sorties | – | – | – | – | – | – |
| Reclassification | –11,9 | –2,9 | –14,8 | 2,6 | – | 2,6 |
| Valeur d'acquisition au 31.12.2018 | 17,6 | 11,7 | 29,3 | 151,6 | – | 151,6 |
| Amortissements cumulés au 1.1.2018 | – | – | – | 59,3 | – | 59,3 |
| Amortissements | – | – | – | 5,3 | – | 5,3 |
| Dépréciations | – | – | – | – | – | – |
| Sorties | – | – | – | – | – | – |
| Reclassification | – | – | – | – | – | – |
| Amortissements cumulés au 31.12.2018 | – | – | – | 64,6 | – | 64,6 |
| Valeur comptable nette au 1.1.2018 | 19,9 | 9,2 | 29,1 | 85,4 | – | 85,4 |
| Valeur comptable nette au 31.12.2018 | 17,6 | 11,7 | 29,3 | 87,0 | – | 87,0 |

Les investissements bruts en immobilisations incorporelles s'élèvent à CHF 16,2 millions (exercice précédent: CHF 26,1 millions). Comme dans l'exercice précédent, aucun de ces investissements n'a été financé par des revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières.

Au cours de l'exercice 2019, des proches ont acquis des prestations pour immobilisations incorporelles à hauteur de CHF 0,1 million (exercice précédent: CHF 0,6 million).

Suite à la décision de l'EiCom concernant la procédure de vérification du système, Swissgrid a dû corriger en particulier la valeur des composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital (CHF 1,2 million) au 31 décembre 2019.

Dans l'exercice sous revue, des coûts de projets à hauteur de CHF 1,7 million ont été transférés des installations en construction vers les immobilisations incorporelles en développement (exercice précédent: CHF 0,8 million transférés des immobilisations incorporelles en développement vers les installations en construction).

| Logiciels | | | Total immobilisations incorporelles | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------------------------------|-------------|--------------|
| acquis | créés | Total | acquises | créées | Total |
| 124,1 | 43,5 | 167,6 | 293,3 | 55,2 | 348,5 |
| 3,9 | 2,4 | 6,3 | 11,9 | 4,3 | 16,2 |
| -3,0 | -0,2 | -3,2 | -3,2 | -0,2 | -3,4 |
| 9,5 | 11,2 | 20,7 | 1,2 | 0,5 | 1,7 |
| 134,5 | 56,9 | 191,4 | 303,2 | 59,8 | 363,0 |
| 89,9 | 27,7 | 117,6 | 154,5 | 27,7 | 182,2 |
| 17,3 | 9,2 | 26,5 | 22,6 | 9,2 | 31,8 |
| - | 1,2 | 1,2 | 0,3 | 1,2 | 1,5 |
| -3,0 | -0,2 | -3,2 | -3,2 | -0,2 | -3,4 |
| - | - | - | - | - | - |
| 104,2 | 37,9 | 142,1 | 174,2 | 37,9 | 212,1 |
| 34,2 | 15,8 | 50,0 | 138,8 | 27,5 | 166,3 |
| 30,3 | 19,0 | 49,3 | 129,0 | 21,9 | 150,9 |

| Logiciels | | | Total immobilisations incorporelles | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------------------------------|-------------|--------------|
| acquis | créés | Total | acquises | créées | Total |
| 127,9 | 41,0 | 168,9 | 292,5 | 50,2 | 342,7 |
| 5,3 | 1,6 | 6,9 | 19,2 | 7,0 | 26,2 |
| -18,3 | -1,3 | -19,6 | -18,3 | -1,3 | -19,6 |
| 9,2 | 2,2 | 11,4 | -0,1 | -0,7 | -0,8 |
| 124,1 | 43,5 | 167,6 | 293,3 | 55,2 | 348,5 |
| 87,8 | 20,7 | 108,5 | 147,1 | 20,7 | 167,8 |
| 16,8 | 8,0 | 24,8 | 22,1 | 8,0 | 30,1 |
| - | - | - | - | - | - |
| -14,7 | -1,0 | -15,7 | -14,7 | -1,0 | -15,7 |
| - | - | - | - | - | - |
| 89,9 | 27,7 | 117,6 | 154,5 | 27,7 | 182,2 |
| 40,1 | 20,3 | 60,4 | 145,4 | 29,5 | 174,9 |
| 34,2 | 15,8 | 50,0 | 138,8 | 27,5 | 166,3 |

15. Immobilisations financières

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|------------|-------------|
| Participations | 8,7 | 8,7 |
| Réserves de cotisations de l'employeur | 0,1 | 2,0 |
| | 8,8 | 10,7 |

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

| | | Capital- actions en mio | Part en % |
|---|---|-------------------------------|-----------|
| Joint Allocation Office (JAO) | B | 0,100 | 5,0 |
| TSCNET Services GmbH | C | 0,033 | 7,7 |
| Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT) | D | 52,119 | 5,0 |
| Pronovo AG | E | 0,100 | 100,0 |
| ecmt AG | F | 0,100 | 20,0 |
| AET NE1 SA | A | 0,100 | 100,0 |
| ALENA Aletsch Energie Netz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| Alpiq Netz AG Gösigen/Aarau | A | 0,100 | 100,0 |
| Alpiq Réseau SA Lausanne/Aarau | A | 0,100 | 100,0 |
| BKW Übertragungsnetz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| CKW Grid AG | A | 0,100 | 100,0 |
| EGL Grid AG | A | 0,100 | 100,0 |
| ewb Übertragungsnetz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| ewz Übertragungsnetz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| FMV Réseau SA | A | 0,100 | 100,0 |
| Kraftwerke Hinterrhein Netz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| LENA Lonza Energie Netz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG | A | 0,100 | 100,0 |
| Ofible Rete SA | A | 0,100 | 100,0 |
| Ofima Rete SA | A | 0,100 | 100,0 |
| Repower Transportnetz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| SN Übertragungsnetz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| Übertragungsnetz Basel/Aarau AG | A | 0,100 | 100,0 |

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

A = Aarau (auparavant Laufenburg, CH) | monnaie CHF

B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR

C = Munich (D) | monnaie EUR

D = Paris (F) | monnaie EUR

E = Frick (CH) | monnaie CHF

F = Embrach (CH) | monnaie CHF

Depuis septembre 2019, Swissgrid détient une participation dans ecmt AG, dont le siège est à Embrach (CH). ecmt AG assiste ses clients avec l'application Management Seismograph dans la gestion complète des risques, des crises et de la continuité de l'entreprise (BCM) et les aide à avoir une vue d'ensemble de l'état et de la situation.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (RPC 30) n'est pas satisfait soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

16. Différences de couverture

| mio CHF | Transport | Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement | Pertes de transport (prestations de services système individuelles) | Énergie réactive (prestations de services système individuelles) | Différences de couverture totales nettes | dont excédents | dont déficits |
|---------------------------|-------------|---|---|--|--|----------------|---------------|
| État au 31.12.2017 | 223,2 | -84,9 | 29,9 | 18,6 | 186,8 | -84,9 | 271,7 |
| Variation 2018 | -219,3 | -62,8 | 39,3 | 21,5 | -221,3 | | |
| Reclassification | - | 17,5 | - | -17,5 | - | | |
| État au 31.12.2018 | 3,9 | -130,2 | 69,2 | 22,6 | -34,5 | -130,2 | 95,7 |
| Dissolutions | -10,0 | -23,6 | -2,8 | -0,3 | -36,7 | | |
| Variation 2019 | 21,6 | 4,0 | -7,7 | 0,5 | 18,4 | | |
| État au 31.12.2019 | 15,5 | -149,8 | 58,7 | 22,8 | -52,8 | -149,8 | 97,0 |
| dont à court terme | - | -29,6 | 35,0 | - | 5,4 | -29,6 | 35,0 |

Les valeurs négatives correspondent à des excédents; sinon, il s'agit de déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes relatives aux estimations, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 2 et 3.

La note 12. Charges extraordinaires contient des explications sur le poste Dissolutions.

17. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|-------------|-------------|
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 4,0 | 6,4 |
| Autres créances | – | 0,2 |
| Comptes de régularisation actifs | 0,4 | – |
| Liquidités | 10,4 | 11,3 |
| | 14,8 | 17,9 |

Passifs détenus à titre fiduciaire

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|-------------|-------------|
| Engagements résultant de livraisons et de prestations | 13,8 | 9,9 |
| Comptes de régularisation passifs | 1,0 | 8,0 |
| | 14,8 | 17,9 |

Les revenus et leur utilisation se présentent comme suit:

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|--|-------|--------|
| Part au revenu Suisse | 127,7 | 151,1 |
| Règlement gestion des congestions | –12,3 | –11,5 |
| Revenu net | 115,4 | 139,6 |
| Réduction des coûts imputables du réseau de transport | –74,4 | –132,6 |
| Revenu des ventes aux enchères pour les investissements dans le réseau | –40,1 | 0,0 |
| Revenu des ventes aux enchères non distribué | 0,9 | 7,0 |

Suite à l'approbation de l'EICOM du 18 janvier 2018, des revenus de ventes aux enchères déjà réalisés au cours de l'exercice 2019 à hauteur de CHF 114,5 millions (exercice précédent: 132,6 millions) ont pu être versés à Swissgrid.

Il existe à la date de clôture du bilan des instruments financiers dérivés (contrats à terme) d'un montant nominal de EUR 70,1 millions, destinés à couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF découlant des futures recettes attendues en euros. Les valeurs de remplacement positives au 31 décembre 2019 s'élèvent à CHF 1,5 million (contre des valeurs de remplacement positives de CHF 1,7 million pendant l'exercice précédent).

18. Créances résultant de livraisons et de prestations

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|--------------|--------------|
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 119,0 | 142,7 |
| Corrections de valeur individuelles | – | – |
| | 119,0 | 142,7 |

19. Autres créances

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|------------|------------|
| Prestations de sécurité sur comptes bloqués | 1,1 | 1,1 |
| Autres | 0,6 | 0,4 |
| | 1,7 | 1,5 |

20. Comptes de régularisation actifs

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Prestations délivrées non facturées | 45,6 | 54,1 |
| Divers | 2,6 | 2,9 |
| | 48,2 | 57,0 |

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

21. Engagements financiers

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Emprunts | 975,0 | 850,0 |
| Prêts convertibles | 584,6 | 720,7 |
| Prêts | 0,1 | 0,1 |
| Total engagements financiers | 1 559,7 | 1 570,8 |
| dont à court terme | 519,2 | 145,2 |

Emprunts

| Montant nominal en CHF | Taux d'intérêt | Durée | Expiration à la valeur nominale |
|------------------------|----------------|-----------|---------------------------------|
| 350 millions | 1,000% | 2013–2020 | 30.01.2020 |
| 350 millions | 1,625% | 2013–2025 | 30.01.2025 |
| 150 millions | 0,625% | 2015–2030 | 21.02.2030 |
| 125 millions | 0,050% | 2019–2050 | 30.06.2050 |

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Le remboursement partiel suivant de prêts convertibles pour un montant de CHF 145,2 millions donc a eu lieu au début de l'exercice 2019. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

| Position | Taux d'intérêt par an (fourchette) | 1 ^{re} année | 2 ^e –5 ^e année | plus de 5 ans |
|--------------------|------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---------------|
| Prêts convertibles | 3,36–3,93% | 169,2 | 404,4 | 11,0 |
| Prêts | 0,00% | – | – | 0,1 |

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Lignes de crédit bancaire

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 310 millions. Elles n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2019.

22. Provisions

| mio CHF | Restructuration | Démantèlement | Plan de fidélisation des collaborateurs | Frais de procédures en justice | Impôts différés | Total provisions |
|---------------------------------|-----------------|---------------|---|--------------------------------|-----------------|------------------|
| État au 31 décembre 2017 | 1,7 | 6,7 | 0,4 | 2,7 | 24,2 | 35,7 |
| Formation | – | – | 0,2 | 0,5 | – | 0,7 |
| Utilisation | 0,8 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 1,7 | 3,0 |
| Dissolution | 0,4 | 0,1 | – | 0,4 | – | 0,9 |
| État au 31 décembre 2018 | 0,5 | 6,5 | 0,4 | 2,6 | 22,5 | 32,5 |
| Formation | – | – | 0,2 | 1,9 | – | 2,1 |
| Utilisation | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 2,6 | 3,7 |
| Dissolution | 0,2 | 0,1 | – | 0,5 | – | 0,8 |
| État au 31 décembre 2019 | – | 6,1 | 0,3 | 3,8 | 19,9 | 30,1 |
| dont à court terme | – | – | 0,3 | 3,0 | – | 3,3 |

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

Compte tenu du nombre important de procédures et de la complexité des affaires concernées, de nombreuses nouvelles estimations ont vu le jour au fil du temps, ces dernières pouvant influencer, outre le montant absolu de la provision, les postes Formation et Dissolution, ainsi que la part attendue à court terme dans le tableau des provisions.

23. Autres engagements

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|------------|------------|
| Taxe sur la valeur ajoutée | 3,6 | 4,6 |
| Prestations de sécurité sur comptes bloqués | 0,8 | 0,8 |
| Autres | 0,6 | 1,0 |
| | 5,0 | 6,4 |

Le poste Autres contient à la date de référence des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Energie à hauteur de CHF 0,4 million (exercice précédent: CHF 0,9 million).

24. Comptes de régularisation passifs

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|-------------|-------------|
| Prestations délivrées non facturées | 52,8 | 54,8 |
| Personnel et assurances du personnel | 7,5 | 6,8 |
| Intérêts courus et agio d'émission obligataire | 10,6 | 10,7 |
| Impôts | 1,4 | 16,6 |
| | 72,3 | 88,9 |

25. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

L'EiCom a déterminé la méthode de décompte pour le supplément PSS dans la directive 4/2018. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

26. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Coûts de réseau

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments de réseau appartenant au réseau de transport, les anciens propriétaires peuvent prétendre aux coûts d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'EICoM. Par conséquent, plusieurs procédures sont actuellement en cours.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant à la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les coûts d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 10,0 millions et CHF 50,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années financières suivantes. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

Suite à la décision de l'EICoM du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation. Il est difficile d'estimer les conséquences financières à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

| mio CHF | 1 ^{re} année | 2 ^e -10 ^e année | plus de 10 ans | Total |
|------------|-----------------------|---------------------------------------|----------------|-------|
| 31.12.2019 | 6,0 | 39,3 | 72,1 | 117,4 |
| 31.12.2018 | 7,4 | 40,4 | 74,2 | 122,0 |

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

| mio CHF | 1 ^{re} année | 2 ^e -5 ^e année | Total |
|------------|-----------------------|--------------------------------------|-------|
| 31.12.2019 | 0,7 | 0,6 | 1,3 |
| 31.12.2018 | 0,7 | 1,2 | 1,9 |

27. Instruments financiers dérivés

Il existe des instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan afin de couvrir le risque de change de futures levées de capitaux de tiers. Le montant nominal de ces instruments est de CHF 275 millions, les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2019 atteignent CHF 22,1 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement négatives de CHF 5,8 millions).

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés pour couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments est de EUR 14,2 millions (exercice précédent: EUR 0,0 million), les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2019 atteignent EUR 0,3 million (exercice précédent: EUR 0,0 million).

28. Prévoyance professionnelle

| Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) | Valeur nominale | Déclaration de renonciation | Bilan | Formation de RCE | Bilan | Résultat de la RCE dans les charges de personnel | | |
|---|-----------------|-----------------------------|------------|------------------|------------|--|----------|----------|
| | mio CHF | 31.12.2019 | pro 2019 | 31.12.2019 | pro 2019 | 31.12.2018 | 2019 | 2018 |
| Institution de prévoyance (CPE) | 0,1 | – | 0,1 | – | 2,0 | –1,9 | – | – |
| Total | 0,1 | – | 0,1 | – | 2,0 | –1,9 | – | – |

| Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance | Excédent/ Découvert | Part économique de l'organisation | Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue | Montants délimités sur la période | Charges de prévoyance dans les charges de personnel | | |
|--|---------------------|-----------------------------------|---|-----------------------------------|---|------------|------------|
| | | | | | 2019 | 2018 | |
| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2019 | 31.12.2018 | | | | |
| Institution de prévoyance sans excédent/découvert (CPE) | – | – | – | – | 7,5 | 7,5 | 6,9 |
| Total | – | – | – | – | 7,5 | 7,5 | 6,9 |

La réserve de cotisations de l'employeur a été utilisée pendant l'exercice à hauteur de CHF 1,9 million pour payer des contributions mensuelles de l'employeur.

Swissgrid est affiliée à la caisse de prévoyance commune chez la CPE Fondation de prévoyance Energie. Pour cette raison, un avantage économique ou un engagement économique ne peut pas être déterminé sur la base du contrat d'affiliation individuel. Au 31 décembre 2019, la caisse de prévoyance commune présentait un degré de couverture de 109,2% (exercice précédent: 104,4%).

29. Transactions avec des proches

| Transactions avec des proches en mio CHF | 2019 | 2018 |
|---|-------|-------|
| Total des produits d'exploitation | | |
| Chiffre d'affaires net | 293,5 | 373,6 |
| dont Utilisation du réseau | 221,1 | 282,5 |
| dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement | 38,3 | 59,2 |
| dont Pertes de transport | 32,4 | 19,9 |
| dont Énergie réactive | 1,7 | 12,0 |
| Autre produit d'exploitation | 0,6 | 0,3 |
| Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation | | |
| Charges d'approvisionnement | 93,0 | 125,6 |
| dont Utilisation du réseau | 0,6 | 2,9 |
| dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement | 51,7 | 87,4 |
| dont Pertes de transport | 5,2 | 6,8 |
| dont Énergie réactive | 35,5 | 28,5 |
| Charges de matériel et prestations de tiers | 10,2 | 15,8 |
| Autres charges d'exploitation | 6,8 | 4,4 |
| Produits financiers | | |
| Charges financières | 9,7 | 11,8 |

| Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF | 2019 | 2018 |
|--|-------|-------|
| Actifs | | |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 56,6 | 68,7 |
| Comptes de régularisation actifs | 8,7 | 17,2 |
| Passifs | | |
| Prêts convertibles et prêts | 259,6 | 312,3 |
| Engagements résultant de livraisons et de prestations | 21,5 | 24,2 |
| Comptes de régularisation passifs | 4,7 | 13,2 |

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

30. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le 13 janvier 2020, Swissgrid a placé deux autres emprunts sur le marché des capitaux pour un montant total de CHF 300 millions. Leur montant respectif est de CHF 150 millions, avec un coupon de 0,00% et une durée de 8,4 ans, et un coupon de 0,20% avec une durée de 12,4 ans. Ces obligations sont cotées à la SIX Swiss Exchange. Les couvertures de taux d'intérêt souscrites dans ce cadre pour un montant de CHF 275 millions (cf. note 27. Instruments financiers dérivés) ont été dissoutes en janvier. La valeur actuelle en résultant sera activée et amortie de manière linéaire sur toute la durée des emprunts.

Les conséquences financières du COVID-19 sur Swissgrid ne peuvent pas être évaluées à l'heure actuelle. Cependant, en raison du modèle d'entreprise réglementaire, aucun impact significatif n'est attendu sur le résultat de l'entreprise en 2020.

Autrement, aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2019 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2019 ont été approuvés le 22 avril 2020 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.



Rapport de l'auditeur

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, l'évolution des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 20 à 46) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2019, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 102.4 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF +18.4 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphes Modifications des estimations et Activités visées par la LApEI), à la note «3. Procédures juridiques» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Variation des différences de couverture par segment) ainsi qu'à la note «12. Charges extraordinaires».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ECom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Elément clé de l'audit

Pour l'exercice 2019, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 672.7 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 224.9 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Rapport sectoriel 2019) ainsi qu'à la note «5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEI».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conformément aux NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.



Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert-réviseur agréé

Beatriz Vazquez
Expert-réviseur agréée

Bâle, 22 avril 2020

Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

| mio CHF | Notes | 2019 | 2018 |
|--|-------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires net | 3 | 672,7 | 907,9 |
| Autre produit d'exploitation | 4 | 13,2 | 12,9 |
| Variation des différences de couverture | | 21,0 | -219,6 |
| Prestations propres à l'actif | | 12,6 | 14,6 |
| Total des produits d'exploitation | | 719,5 | 715,8 |
| Charges d'approvisionnement | 3 | 224,9 | 263,4 |
| Marge brute | | 494,6 | 452,4 |
| Charges de matériel et prestations de tiers | 5 | 82,5 | 72,9 |
| Charges de personnel | 6 | 89,7 | 82,6 |
| Autres charges d'exploitation | 7 | 28,7 | 29,4 |
| Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations | | 293,7 | 267,5 |
| Amortissements sur immobilisations corporelles | | 121,0 | 110,1 |
| Amortissements sur immobilisations incorporelles | | 40,0 | 38,2 |
| Dépréciations | 8 | 31,6 | - |
| Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) | | 101,1 | 119,2 |
| Produits financiers | | 1,2 | 0,8 |
| Charges financières | | 33,3 | 39,1 |
| Résultat ordinaire | | 69,0 | 80,9 |
| Charges extraordinaires | 9 | 36,7 | - |
| Résultat avant impôts | | 32,3 | 80,9 |
| Impôts sur le bénéfice | | 7,1 | 17,0 |
| Bénéfice de l'exercice | | 25,2 | 63,9 |

Bilan

Actif

| mio CHF | Notes | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Liquidités | | 229,1 | 157,6 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 10 | 119,0 | 142,7 |
| Autres créances | | 1,7 | 1,5 |
| Stocks | | 1,2 | 1,3 |
| Comptes de régularisation actifs | 11 | 48,2 | 57,0 |
| Déficits à court terme | | 35,0 | – |
| Actifs détenus à titre fiduciaire | 12 | 14,8 | 17,9 |
| Actif circulant | | 449,0 | 378,0 |
| Immobilisations financières | 13 | 0,1 | 2,0 |
| Participations | 14 | 8,7 | 8,4 |
| Immobilisations corporelles | 15 | 2 249,6 | 2 279,2 |
| Immobilisations incorporelles | 16 | 257,8 | 281,4 |
| Déficits à long terme | | 46,6 | 91,8 |
| Actif immobilisé | | 2 562,8 | 2 662,8 |
| Actif | | 3 011,8 | 3 040,8 |

Passif

| mio CHF | Notes | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Engagements résultant de livraisons et de prestations | 17 | 67,2 | 70,0 |
| Engagements financiers à court terme | 20 | 519,2 | 145,2 |
| Autres engagements | 18 | 5,0 | 6,4 |
| Comptes de régularisation passifs | 19 | 72,3 | 88,9 |
| Provisions à court terme | 21 | 3,3 | 2,5 |
| Excédents à court terme | | 29,6 | 6,3 |
| Passifs détenus à titre fiduciaire | 12 | 14,8 | 17,9 |
| Fonds de tiers à court terme | | 711,4 | 337,2 |
| Engagements financiers à long terme | 20 | 1 040,5 | 1 425,6 |
| Provisions à long terme | 21 | 6,9 | 7,5 |
| Excédents à long terme | | 124,7 | 142,5 |
| Fonds de tiers à long terme | | 1 172,1 | 1 575,6 |
| Fonds de tiers | | 1 883,5 | 1 912,8 |
| Capital-actions | 22 | 320,4 | 318,1 |
| Réserve légale issue du capital | | 409,0 | 403,4 |
| Réserves issues d'apports de capital | | 409,0 | 403,4 |
| Réserve légale issue du bénéfice | | 1,6 | 1,6 |
| Réserve légale générale | | 1,6 | 1,6 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | | 397,3 | 404,9 |
| Bénéfice au bilan | | 397,3 | 404,9 |
| Report à nouveau | | 372,1 | 341,0 |
| Bénéfice de l'exercice | | 25,2 | 63,9 |
| Fonds propres | | 1 128,3 | 1 128,0 |
| Passif | | 3 011,8 | 3 040,8 |

Tableau des flux de trésorerie

| mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire | Notes | 2019 | 2018 |
|---|-------|---------------|---------------|
| Bénéfice de l'exercice | | 25,2 | 63,9 |
| Charges financières | | 33,3 | 39,1 |
| Produits financiers | | -1,2 | -0,8 |
| Impôts sur les bénéfices | | 7,1 | 17,0 |
| Amortissements | | 161,0 | 148,3 |
| Dépréciations | | 31,6 | - |
| Autres charges sans incidence sur le fonds | | 38,6 | - |
| Bénéfice/Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés | | -0,4 | -0,1 |
| Variation des provisions | | 0,2 | -1,5 |
| Variation des stocks | | 0,1 | 0,8 |
| Variation des créances résultant de livraisons et de prestations | | 23,7 | 15,5 |
| Variation des autres créances | | -0,2 | 1,0 |
| Variation des comptes de régularisation actifs | | 8,8 | -7,5 |
| Variation des différences de couverture | | -21,0 | 219,6 |
| Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations | | -2,8 | 16,5 |
| Variation des autres engagements | | -1,4 | -7,0 |
| Variation des comptes de régularisation passifs | | -3,4 | -29,1 |
| Impôts payés | | -20,4 | -24,6 |
| Flux de trésorerie des activités d'exploitation | | 278,8 | 451,1 |
| Investissements bruts dans des immobilisations corporelles | | -136,8 | -238,2 |
| Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau | | 40,1 | - |
| Investissements nets dans des immobilisations corporelles | | -96,7 | -238,2 |
| Désinvestissements d'immobilisations corporelles | | 0,2 | 1,1 |
| Investissements dans des immobilisations incorporelles | | -16,2 | -26,1 |
| Désinvestissements d'immobilisations incorporelles | | - | 3,9 |
| Investissements dans des participations | | -0,2 | - |
| Désinvestissements de participations | | - | 0,1 |
| Dividendes reçus | | 0,9 | 0,6 |
| Flux de trésorerie des activités d'investissement | | -112,0 | -258,6 |
| Variation des engagements financiers à court terme | | -154,4 | -143,1 |
| Souscription d'emprunts | | 125,0 | - |
| Intérêts payés | | -33,1 | -38,6 |
| Dividendes versés | | -32,8 | -29,4 |
| Flux de trésorerie des activités de financement | | -95,3 | -211,1 |
| Variation des liquidités | | 71,5 | -18,6 |
| Justification | | | |
| Liquidités au début de l'exercice | | 157,6 | 176,2 |
| Liquidités à la fin de l'exercice | | 229,1 | 157,6 |
| Variation des liquidités | | 71,5 | -18,6 |

Autres charges sans incidence sur le fonds

Ce poste se compose de l'absorption des différences de couverture (CHF 36,7 millions) ayant une incidence sur le résultat et de la part des réserves de cotisations de l'employeur utilisées en 2019 (CHF 1,9 million).

Activités de financement et d'investissement sans répercussions sur la trésorerie

Les anciens propriétaires des nouveaux éléments du réseau de transport acquis par Swissgrid pour un montant de CHF 26,2 millions ont été indemnisés au prix d'achat à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% sous forme de prêts.

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA, Aarau, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

Modifications des estimations En 2019, l'EiCom a rendu une décision achevant la procédure administrative ouverte en 2016 relative à la vérification du système. L'EiCom a notamment décidé que Swissgrid devait modifier sa méthode de calcul et de rémunération des différences de couverture. En comparaison avec l'ancienne méthode de calcul, les intérêts théoriques sont réduits de CHF 1,1 million pour l'exercice 2019.

L'article 15 al. 2 let. c LApEI est entré en vigueur en même temps que les dispositions de la loi fédérale «Stratégie Réseaux électriques» le 1^{er} juin 2019 et prévoit que les indemnités uniques des servitudes font également partie des coûts d'exploitation et qu'elles ne doivent plus être activées dans les immobilisations incorporelles. Suite à son entrée en vigueur, des servitudes à hauteur de CHF 8,6 millions ont été affectées aux coûts d'exploitation à partir du 1^{er} juin 2019.

Dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Sur la base de cette décision, Swissgrid a adapté sa pratique d'activation.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements à court terme comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

La position Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de

la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue actuel (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$ plus les impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les coûts moyens pondérés du capital (WACC) fixés par les autorités pour 2019 ($WACC_{t+0}$) et 2021 ($WACC_{t+2}$), calculés selon cette méthode, restent inchangés par rapport à l'année précédente à 3,83%.

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'EiCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un élément de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et 5 janvier 2015 sont également inscrites à ce poste du bilan. Le goodwill est amorti sur vingt ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations.

Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Participations

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital mais qui ont un impact significatif.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change, de taux d'intérêt et du marché.

Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir les futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données dans la note 26.

3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net réalisé pendant l'exercice 2019 sur tous les segments s'élève à CHF 672,7 millions. Le chiffre d'affaires net de l'exercice précédent s'établissait à CHF 907,9 millions. Le recul du chiffre d'affaires de CHF 235,2 millions se répartit sur les segments Utilisation du réseau, Prestations de services système générales et Énergie réactive. C'est le chiffre d'affaires du segment Utilisation du réseau qui enregistre le plus grand recul (CHF 184,9 millions). Ce recul est dû à une baisse des revenus tarifaires de CHF 89,8 millions et des revenus de ventes aux enchères réalisés pour réduire les coûts de réseau imputables (CHF 88,6 millions). La baisse des revenus tarifaires explique également le recul des chiffres d'affaires nets dans les deux autres segments. En revanche, le chiffre d'affaires net du segment Pertes de transport a augmenté de CHF 29,5 millions grâce à l'accroissement des revenus tarifaires et des revenus ITC.

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 224,9 millions, ont diminué de CHF 38,5 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 263,4 millions). Leur baisse s'explique notamment par des coûts réduits de CHF 24,9 millions pour l'énergie PSS dans le segment Prestations de services système générales et par la diminution de CHF 18,1 millions des coûts d'acquisition dans le segment Pertes de transport. En revanche, les coûts dans le segment Utilisation du réseau ont augmenté en raison de la hausse des indemnités ultérieures des coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport (CHF 15,6 millions).

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture, dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

4. Autre produit d'exploitation

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| Règlement gestion des congestions | 11,2 | 10,0 |
| Autres | 2,0 | 2,9 |
| | 13,2 | 12,9 |

5. Charges de matériel et prestations de tiers

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|---|-------------|-------------|
| Entretien du réseau | 21,3 | 24,6 |
| Commande des installations de réseau | 0,5 | 4,2 |
| Autres prestations dans le secteur du réseau | 23,8 | 8,7 |
| Prestations de projet, conseil et prestations en nature | 26,6 | 25,5 |
| Maintenance matériel et logiciels | 10,3 | 9,9 |
| | 82,5 | 72,9 |

L'article 15 al. 2 let. c LApEI est entré en vigueur en même temps que les dispositions de la loi fédérale «Stratégie Réseaux électriques» le 1^{er} juin 2019 et prévoit que les indemnités uniques des servitudes font également partie des coûts d'exploitation et qu'elles ne doivent plus être activées. De plus, étant donné que les coûts des installations à usage mixte de 2019 ont été supérieurs à ceux de 2018, le poste Autres prestations dans le secteur du réseau a augmenté par rapport à l'exercice précédent.

À l'opposé, l'entretien du réseau a été moins coûteux qu'en 2018 en raison de la réduction des coûts de maintenance, tout comme la commande des installations de réseau, grâce au raccordement d'autres sous-stations au propre système de conduite du réseau.

6. Charges de personnel

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Salaires, bonus, allocations | 72,7 | 67,2 |
| Assurances du personnel | 13,3 | 12,1 |
| Autres charges de personnel | 3,7 | 3,3 |
| | 89,7 | 82,6 |

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts liés à la formation initiale et complémentaire, les frais de recrutement, les frais forfaitaires ainsi que les coûts relatifs à l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs à l'extérieur.

La moyenne annuelle des emplois à temps plein était supérieure à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

7. Autres charges d'exploitation

| mio CHF | 2019 | 2018 |
|---|-------------|-------------|
| Loyers | 9,1 | 9,4 |
| Rentes de droit de superficie | 4,5 | 4,1 |
| Location d'installations de communication / frais de télécommunication | 3,3 | 4,0 |
| Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales | 0,8 | 0,8 |
| Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers | 2,2 | 2,0 |
| Taxes, redevances, concessions | 4,5 | 5,0 |
| Assurances | 1,6 | 1,5 |
| Autres frais d'administration | 2,7 | 2,6 |
| | 28,7 | 29,4 |

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2019 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 65 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 55 000 et CHF 65 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

8. Dépréciations

Suite à la décision de l'EiCom concernant la procédure de vérification du système et à une décision rendue par le Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une tierce partie pertinente pour Swissgrid, Swissgrid a dû corriger la valeur des coûts de transaction activés (CHF 23,4 millions), des composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital (CHF 2,0 millions) et des coûts de démantèlement activés (CHF 4,5 millions) au 31 décembre 2019.

Veillez vous reporter à la note 26. Procédures juridiques.

9. Charges extraordinaires

Les conséquences financières cumulées sur le résultat de l'entreprise en raison des adaptations à apporter pour les années de 2011 ou 2013 à 2018, résultant de la décision relative à la vérification du système du 12 décembre 2019, se chiffrent à CHF 33 millions.

Des faits, qui ne sont pas la conséquence directe de la procédure de vérification du système de l'EiCom mais qui en découlent, viennent davantage grever le résultat de l'entreprise de CHF 2,9 millions. D'une part, dans le passé, les intérêts théoriques obtenus étaient corrigés des coûts imputés pour la constitution de provisions (CHF 2,6 millions). D'autre part, la modification de la pratique qui consistait à affecter les autres produits aux segments et aux autres activités a eu un effet négatif supplémentaire sur le résultat de CHF 0,3 million.

S'ajoute à cela que, dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Suite à cette décision, Swissgrid a corrigé les intérêts théoriques invoqués dans les exercices 2013 à 2018 sur la base des coûts de démantèlement activés à hauteur de CHF 0,8 million, ce qui a impacté le résultat.

Veillez vous reporter à la note 26. Procédures juridiques.

10. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2019, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 15,3 millions (exercice précédent: CHF 27,5 millions).

11. Comptes de régularisation actifs

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Prestations délivrées non facturées | 45,6 | 54,1 |
| Divers | 2,6 | 2,9 |
| | 48,2 | 57,0 |

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

12. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Suite à l'approbation de l'EICOM du 18 janvier 2018, des revenus de ventes aux enchères déjà réalisés au cours de l'exercice 2019 à hauteur de CHF 114,5 millions (exercice précédent: 132,6 millions) ont pu être versés à Swissgrid.

Il existe à la date de clôture du bilan des instruments financiers dérivés (contrats à terme) d'un montant nominal de EUR 70,1 millions, destinés à couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF découlant des futures recettes attendues en euros. Les valeurs de remplacement positives au 31 décembre 2019 s'élèvent à CHF 1,5 million (contre des valeurs de remplacement positives de CHF 1,7 million pendant l'exercice précédent).

13. Immobilisations financières

La réserve de cotisations de l'employeur a été utilisée pendant l'exercice à hauteur de CHF 1,9 million pour payer des contributions mensuelles de l'employeur.

14. Participations

| | Capital- actions en mio | Part en % |
|---|-------------------------------|-----------|
| Joint Allocation Office (JAO) | B 0,100 | 5,0 |
| TSCNET Services GmbH | C 0,033 | 7,7 |
| Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT) | D 52,119 | 5,0 |
| Pronovo AG | E 0,100 | 100,0 |
| ecmt AG | F 0,100 | 20,0 |
| AET NE1 SA | A 0,100 | 100,0 |
| ALENA Aletsch Energie Netz AG | A 0,100 | 100,0 |
| Alpiq Netz AG Gösgen/Aarau | A 0,100 | 100,0 |
| Alpiq Réseau SA Lausanne/Aarau | A 0,100 | 100,0 |
| BKW Übertragungsnetz AG | A 0,100 | 100,0 |
| CKW Grid AG | A 0,100 | 100,0 |
| EGL Grid AG | A 0,100 | 100,0 |

| | | | |
|--|---|-------|-------|
| ewb Übertragungsnetz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| ewz Übertragungsnetz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| FMV Réseau SA | A | 0,100 | 100,0 |
| Kraftwerke Hinterrhein Netz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| LENA Lonza Energie Netz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG | A | 0,100 | 100,0 |
| Ofible Rete SA | A | 0,100 | 100,0 |
| Ofima Rete SA | A | 0,100 | 100,0 |
| Repower Transportnetz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| SN Übertragungsnetz AG | A | 0,100 | 100,0 |
| Übertragungsnetz Basel/Aarau AG | A | 0,100 | 100,0 |

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

A = Aarau (auparavant Laufenburg, CH) | monnaie CHF

B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR

C = Munich (D) | monnaie EUR

D = Paris (F) | monnaie EUR

E = Frick (CH) | monnaie CHF

F = Embrach (CH) | monnaie CHF

Depuis septembre 2019, Swissgrid détient une participation dans ecmt AG, dont le siège est à Embrach (CH). ecmt AG assiste ses clients avec l'application Management Seismograph dans la gestion complète des risques, des crises et de la continuité de l'entreprise (BCM) et les aide à avoir une vue d'ensemble de l'état et de la situation.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait soit les filiales n'ont pas d'influence déterminante sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

15. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Installations en construction | 366,4 | 350,7 |
| Sous-stations | 781,2 | 809,5 |
| Lignes | 929,4 | 951,6 |
| Terrains et bâtiments | 156,4 | 157,2 |
| Autres immobilisations corporelles | 16,2 | 10,2 |
| | 2249,6 | 2279,2 |

16. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|--------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles en développement | 12,9 | 29,3 |
| Droit d'utilisation | 86,7 | 84,8 |
| Logiciels | 49,3 | 50,0 |
| Pertes de fusion (goodwill) | 108,9 | 117,3 |
| | 257,8 | 281,4 |

17. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2019, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 20,2 millions (exercice précédent: CHF 23,1 millions). Il existe au 31 décembre 2019 des engagements vis-à-vis de l'organe de révision externe à hauteur de CHF 5924 (exercice précédent: CHF 10 770).

18. Autres engagements

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|------------|------------|
| Taxe sur la valeur ajoutée | 3,6 | 4,6 |
| Prestations de sécurité sur comptes bloqués | 0,8 | 0,8 |
| Autres | 0,6 | 1,0 |
| | 5,0 | 6,4 |

Le poste Autres contient au 31 décembre 2019 des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Energie à hauteur de CHF 0,4 million (exercice précédent: CHF 0,9 million).

19. Comptes de régularisation passifs

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|-------------|-------------|
| Prestations délivrées non facturées | 52,8 | 54,8 |
| Personnel et assurances du personnel | 7,5 | 6,8 |
| Intérêts courus et agio d'émission obligatoire | 10,6 | 10,7 |
| Impôts | 1,4 | 16,6 |
| | 72,3 | 88,9 |

20. Engagements financiers

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Emprunts | 975,0 | 850,0 |
| Prêts convertibles | 584,6 | 720,7 |
| Prêts | 0,1 | 0,1 |
| Total engagements financiers | 1 559,7 | 1 570,8 |
| dont à court terme | 519,2 | 145,2 |

Emprunts

| Montant nominal en CHF | Taux d'intérêt | Durée | Expiration à la valeur nominale |
|------------------------|----------------|-----------|---------------------------------|
| 350 millions | 1,000% | 2013–2020 | 30.01.2020 |
| 350 millions | 1,625% | 2013–2025 | 30.01.2025 |
| 150 millions | 0,625% | 2015–2030 | 21.02.2030 |
| 125 millions | 0,050% | 2019–2050 | 30.06.2050 |

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Le remboursement partiel suivant de prêts convertibles pour un montant de CHF 145,2 millions donc a eu lieu au début de l'exercice 2019. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

| Position | Taux d'intérêt par an (fourchette) | 1 ^{re} année | 2 ^e –5 ^e année | plus de 5 ans |
|--------------------|------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---------------|
| Prêts convertibles | 3,36–3,93% | 169,2 | 404,4 | 11,0 |
| Prêts | 0,00% | – | – | 0,1 |

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Au 31 décembre 2019, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 343,3 millions (exercice précédent: CHF 400,5 millions).

21. Provisions

| mio CHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|-------------|-------------|
| Restructuration | – | 0,5 |
| Démantèlement | 6,1 | 6,5 |
| Plan de fidélisation des collaborateurs | 0,3 | 0,4 |
| Frais de procédures en justice | 3,8 | 2,6 |
| Total provisions | 10,2 | 10,0 |
| dont à court terme | 3,3 | 2,5 |

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

22. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 320 398 149 (exercice précédent: 318 141 670) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

23. Instruments financiers dérivés

Il existe des instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan afin de couvrir le risque de change de futures levées de capitaux de tiers. Le montant nominal de ces instruments est de CHF 275 millions, les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2019 atteignent CHF 22,1 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement négatives de CHF 5,8 millions).

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés pour couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments est de EUR 14,2 millions (exercice précédent: EUR 0,0 million), les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2019 atteignent EUR 0,3 million (exercice précédent: EUR 0,0 million).

24. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

L'EiCom a déterminé la méthode de décompte pour le supplément PSS dans la directive 4/2018. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

25. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Coûts de réseau

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments de réseau appartenant au réseau de transport, les anciens propriétaires peuvent prétendre aux coûts d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'EiCom. Par conséquent, plusieurs procédures sont actuellement en cours.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts à la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les coûts d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 10,0 millions et CHF 50,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années financières suivantes.

Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

Suite à la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017.

L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation. Il est difficile d'estimer les conséquences financières à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

| mio CHF | 1 ^{re} année | 2 ^e –5 ^e année | Total |
|------------|-----------------------|--------------------------------------|-------|
| 31.12.2019 | 0,7 | 0,6 | 1,3 |
| 31.12.2018 | 0,7 | 1,2 | 1,9 |

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

| mio CHF | 1 ^{re} année | 2 ^e –10 ^e année | plus de 10 ans | Total |
|------------|-----------------------|---------------------------------------|----------------|-------|
| 31.12.2019 | 6,0 | 39,3 | 72,1 | 117,4 |
| 31.12.2018 | 7,4 | 40,4 | 74,2 | 122,0 |

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

26. Procédures juridiques

Procédure de l'ECom pour la vérification du système

L'ECom a rendu une décision le 12 décembre 2019 achevant la procédure administrative ouverte en 2016 relative à la vérification du système. Celle-ci portait sur le calcul des coûts de capital de 2013 à 2015 et des différences de couverture des segments Utilisation du réseau de 2013 à 2015 et Prestations de services système de 2011 et 2015.

Dans sa procédure de vérification du système, l'ECom a porté pour la première fois son attention sur la compatibilité des processus pour calculer les coûts du capital et les différences de couverture avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Cette procédure n'a donné lieu à aucun examen du niveau des coûts. Il est toutefois possible que ces corrections exigées par l'ECom aient des répercussions sur les coûts.

En décembre 2018, l'ECom avait remis à Swissgrid un rapport d'examen du système afin qu'elle prenne position, ce qu'elle a fait en juin 2019. Il n'était pas possible de dire si et dans quelle mesure les coûts imputables de Swissgrid étaient réduits à l'issue de la vérification du système avant d'avoir reçu la décision le 12 décembre 2019. Le Conseil d'administration de Swissgrid a décidé de ne pas déposer de recours contre la décision de l'ECom.

Dans cette décision, l'ECom impose à Swissgrid d'adapter la méthode de calcul et de rémunération des différences de couverture avec effet rétroactif à partir de 2011 ou 2013. Les conséquences financières cumulées des adaptations à mettre en œuvre en vertu de cette décision pour la période de 2011 ou 2013 à 2019 grèvent le résultat de l'entreprise 2019 de Swissgrid d'un montant total de CHF 34,1 millions, dont CHF 1,1 million pour l'exercice sous revue (cf. note 1. Modifications des estimations), et CHF 33 millions pour les exercices de 2011 ou 2013 à 2018 (cf. note 9. Charges extraordinaires).

Dans sa décision, l'ECom dispose en outre que Swissgrid doit sortir de l'actif immobilisé les coûts de transaction (CHF 23,4 millions) et les composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital (CHF 2 millions) qui y étaient activés dans les exercices précédents pour un montant total de CHF 25,4 millions (cf. note 8. Dépréciations). Cette décision apporte d'importants nouveaux éléments. Swissgrid était donc tenue de sortir de l'actif immobilisé ces coûts de transaction et les composants des prestations propres non imputables en tant que coûts de capital en procédant à une correction de valeur de CHF 25,4 millions (cf. note 8. Dépréciations).

Faits découlant de la procédure de vérification du système de l'ECom

Des faits, qui ne sont pas la conséquence directe de la procédure de vérification du système de l'ECom mais qui en découlent, viennent davantage grever le résultat de l'entreprise de CHF 2,9 millions (cf. note 9. Charges extraordinaires). D'une part, dans le passé, les intérêts théoriques obtenus étaient corrigés des coûts imputés pour la constitution de provisions (CHF 2,6 millions). Comme l'exige l'ECom, seuls les coûts effectifs sont imputables. Pour les provisions, c'est en principe la date de l'utilisation effective des provisions qui fait foi, et non pas la date de leur constitution. D'autre part, la modification de la pratique des derniers exercices qui consistait à affecter les autres produits aux segments réglementaires et aux autres activités a eu un effet négatif supplémentaire sur le résultat de CHF 0,3 million.

Jugement du Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une partie tierce portant sur l'imputation des coûts de démolition

Dans un jugement rendu à l'encontre d'une partie tierce en 2019, le Tribunal administratif fédéral a jugé que les coûts de démolition des anciennes installations n'entrent pas dans les valeurs de placement réglementaires des installations de remplacement. Cette décision apporte d'importants nouveaux éléments concernant le traitement réglementaire des coûts de démolition. D'un point de vue réglementaire, les coûts de démolition ne sont pas imputables en tant que coûts de capital, et aucun intérêt théorique n'est donc possible. Par conséquent, Swissgrid a corrigé les intérêts théoriques invoqués dans les exercices de 2013 à 2018 sur la base des coûts de démantèlement activés à hauteur de CHF 0,8 million (cf. note 9. Charges extraordinaires), ce qui a impacté le résultat. De plus, Swissgrid a sorti des immobilisations corporelles les coûts de démantèlement activés depuis 2013 à hauteur de CHF 4,5 millions en procédant à une correction de valeur (cf. note 8. Dépréciations).

Procédure de l'ECom visant à examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012

Par courrier en date du 23 août 2019, l'ECom a notifié la reprise des procédures visant à examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012. Pour les années 2013 à 2019, l'ECom n'a pas encore ouvert de procédure d'examen des différences de couverture de ces années. Ces procédures portent sur l'examen de l'imputabilité des coûts d'exploitation et du capital de Swissgrid. Elles pourraient se clôturer par une réduction des coûts imputables de Swissgrid.

Swissgrid estime, au 31 décembre 2019, le risque cumulé pour les coûts non imputables à CHF 75 millions. Le 31 décembre 2018, il était estimé à CHF 110 millions. L'actualisation de l'estimation fin 2019 tient compte des conséquences financières des adaptations issues de la décision de l'ECom concernant la vérification du système, ainsi que d'autres effets réglementaires. Même la survenance du risque maximal de CHF 75 millions ne compromettrait pas la situation des fonds propres de Swissgrid.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2019 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

27. Honoraires de révision

En 2019, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 0,22 million (exercice précédent: CHF 0,18 million) et à CHF 0,02 million (exercice précédent: CHF 0,09 million) pour les autres services.

28. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le 13 janvier 2020, Swissgrid a placé deux autres emprunts sur le marché des capitaux pour un montant total de CHF 300 millions. Leur montant respectif est de CHF 150 millions, avec un coupon de 0,00% et une durée de 8,4 ans, et un coupon de 0,20% avec une durée de 12,4 ans. Ces obligations sont cotées à la SIX Swiss Exchange. Les couvertures de taux d'intérêt souscrites dans ce cadre pour un montant de CHF 275 millions (cf. note 23. Instruments financiers dérivés) ont été dissoutes en janvier. La valeur actuelle en résultant sera activée et amortie de manière linéaire sur toute la durée des emprunts.

Les conséquences financières du COVID-19 sur Swissgrid ne peuvent pas être évaluées à l'heure actuelle. Cependant, en raison du modèle d'entreprise réglementaire, aucun impact significatif n'est attendu sur le résultat de l'entreprise en 2020.

Autrement, aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2019 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2019 ont été approuvés le 22 avril 2020 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

| CHF | 2019 | 2018 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Report de l'exercice précédent | 372 091 648,69 | 340 932 702,88 |
| Bénéfice de l'exercice | 25 208 873,03 | 63 976 968,02 |
| Bénéfice au bilan | 397 300 521,72 | 404 909 670,90 |
| Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice | – | – |
| Versement de dividendes | 31 485 288,01 | 32 818 022,21 |
| Report à nouveau | 365 815 233,71 | 372 091 648,69 |
| Total affectation | 397 300 521,72 | 404 909 670,90 |

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Aarau, le 22 avril 2020

Pour le Conseil d'administration:
Adrian Bult, Président



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 52 à 63) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2019, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 101.1 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF +21.0 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Modifications des estimations et Activités visées par la LApEI) et à la note «9. Charges extraordinaires» ainsi qu'à la note «26. Procédures juridiques».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ECom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2019, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 672.7 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 224.9 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» ainsi qu'à la note «3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.



Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Beatriz Vazquez
Expert réviseur agréée

Bâle, 22 avril 2020

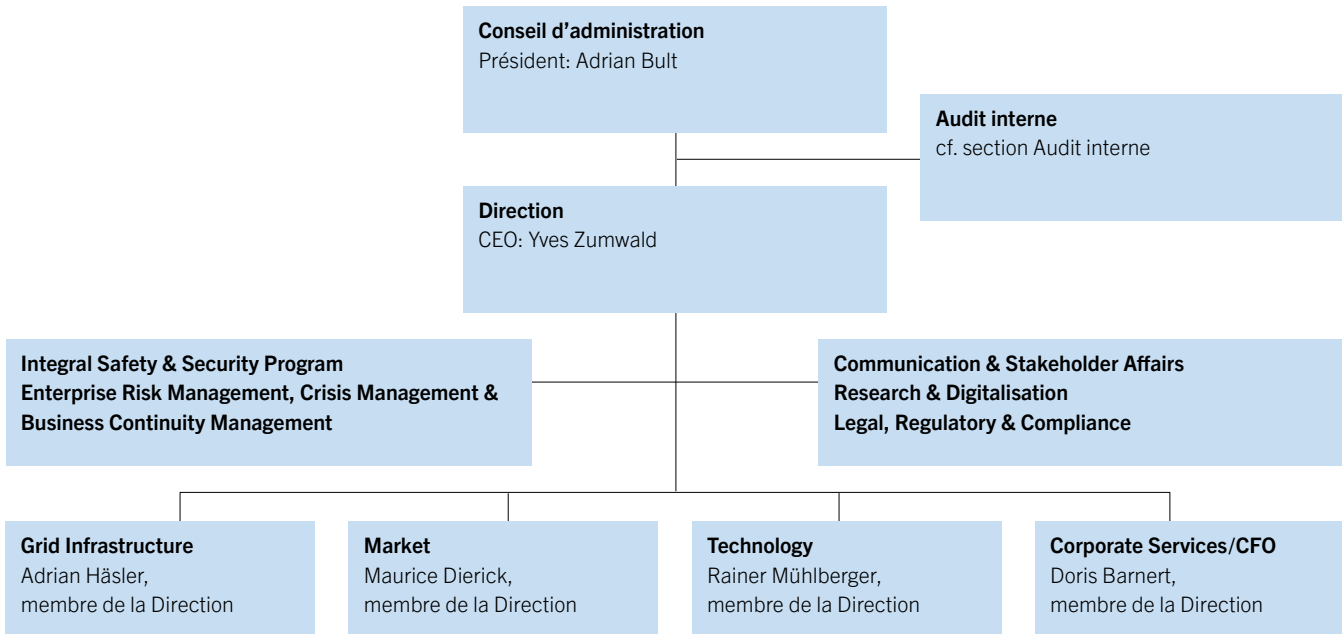
Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) accordent une grande importance à un bon gouvernement d'entreprise (Corporate Governance). Les informations ci-après reposent sur le «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance». Sauf mention contraire, toutes les informations sont datées du 31 décembre 2019.

Structure d'entreprise et actionnariat

Structure d'entreprise

La structure opérationnelle de l'entreprise Swissgrid est la suivante:



Les participations de Swissgrid sont détaillées au chiffre 14 de l'annexe aux comptes annuels statutaires. Swissgrid détient 100% des actions de la filiale non consolidée Pronovo AG. Pronovo AG est, en vertu de l'art. 64 de la loi sur l'énergie, l'organe d'exécution compétent dans les domaines de la garantie d'origine, le système de rétribution de l'injection (SRI et RPC), les rétributions uniques et le financement des frais supplémentaires. Elle est en outre responsable de l'encaissement du supplément réseau. Pronovo AG établit ses propres rapports annuels, qui sont consultables sur www.pronovo.ch.

Actionnaires

Les entreprises suivantes sont actionnaires de Swissgrid au 31 décembre 2019: Aare Versorgungs AG (AVAG), AEK Energie AG, Alpiq Suisse SA, Axpo Power AG, Axpo Solutions AG, Azienda elettrica ticinese, Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA, BKW Netzbeteiligung AG, Centralschweizerische Kraftwerke AG, Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, Elektrizitätswerk Obwalden, Electra-Massa AG, EnAlpin AG, Engadiner Kraftwerke AG, FMV SA, Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), Forces Motrices de Mauvoisin SA, General Electric Technology GmbH, Grande Dixence SA, IWB Industrielle Werke Basel, Kraftwerke Hinterrhein AG, Kraftwerke Linth-Limmern AG (KLL), Kraftwerke Mattmark AG, Kraftwerke Oberhasli AG, Kraftwerke Sarganserland AG (KSL), Kraftwerke Vorderrhein AG (KVR), Nant de Drance SA, Officine Idroelettriche della Maggia SA, Officine idroelettriche di Blenio SA, Repower AG, SIRESO Société d'Investissement de

Suisse occidentale SA et SN Energie AG. Conjointement, elles détiennent 100% du capital-actions de Swissgrid au 31 décembre 2019. Swissgrid est détenue en majorité, directement ou indirectement, par les cantons et les communes. La structure actuelle de l'actionnariat est consultable en ligne sur www.swissgrid.ch.

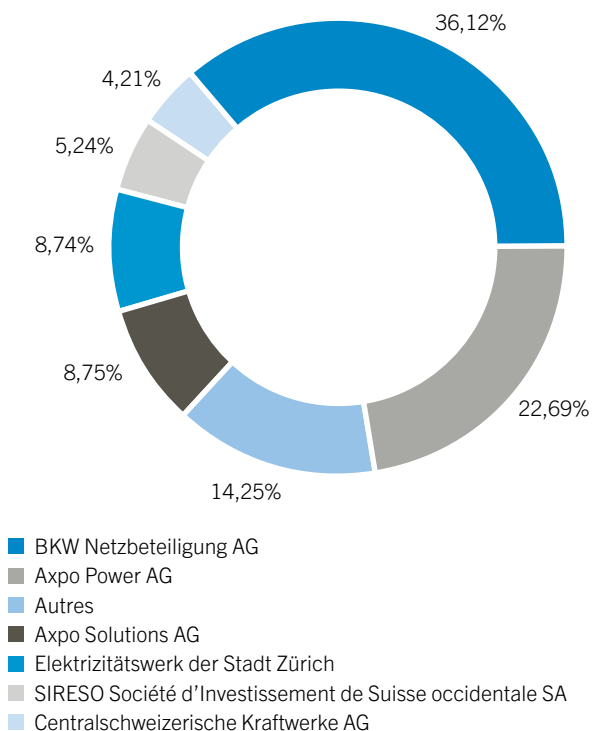
Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

Rapports de propriété de Swissgrid

État au 31 décembre 2019

Tous les pourcentages ont été arrondis



Autres:

| | | | |
|-------|---|---------|---|
| 1,87% | Kraftwerke Hinterrhein AG | 0,40% | Kraftwerke Mattmark AG |
| 1,66% | Azienda elettrica ticinese | 0,15% | Elektrizitätswerk Obwalden |
| 1,57% | Officine Idroelettriche della Maggia SA | 0,12% | Engadiner Kraftwerke AG |
| 1,53% | Kraftwerke Linth-Limmern AG (KLL) | 0,12% | Kraftwerke Vorderrhein AG (KVR) |
| 1,29% | SN Energie AG | 0,09% | General Electric Technology GmbH |
| 1,11% | FMV SA | 0,02% | Kraftwerke Sarganserland AG (KSL) |
| 0,78% | IWB Industrielle Werke Basel | 0,01% | AEK Energie AG |
| 0,76% | Forces Motrices de Mauvoisin SA | < 0,01% | Aare Versorgungs AG (AVAG) |
| 0,74% | EnAlpin AG | < 0,01% | Alpiq Suisse SA |
| 0,70% | Nant de Drance SA | < 0,01% | Electra-Massa AG |
| 0,45% | Officine idroelettriche di Blenio SA | < 0,01% | Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL) |
| 0,44% | Kraftwerke Oberhasli AG | < 0,01% | Grande Dixence SA |
| 0,44% | Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA | < 0,01% | Repower AG |

Structure du capital

Capital et restriction de la transmissibilité

Le capital-actions ordinaire au 31 décembre 2019 était composé de 320 398 149 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (dont 160 199 075 actions nominatives A et 160 199 074 actions nominatives B). Le capital-actions conditionnel était composé au 31 décembre 2019 de max. 127 036 489 actions nominatives à libérer entièrement (actions nominatives A et B à parts égales) d'une valeur nominale unitaire de CHF 1. Le capital-actions est lié aux prêts convertibles utilisés par Swissgrid pour financer le transfert du réseau de transport. Les créanciers peuvent exercer leurs droits de conversion pendant une durée maximale de vingt ans. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires sont exclus. Les droits de souscription prioritaires des actionnaires sont eux aussi exclus puisque les obligations convertibles servent à financer l'acquisition des sociétés gestionnaires de réseaux apportées comme apport en nature ou d'installations ou l'amélioration simple et rapide de la dotation en capital de Swissgrid.

Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de Swissgrid du 5 décembre 2018, Swissgrid a procédé à une augmentation ordinaire du capital le 3 janvier 2019 et a aussi acquis des installations supplémentaires du réseau de transport. Les anciens propriétaires de ces installations ont été indemnisés à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% sous forme de prêts, et de nouvelles actions Swissgrid (actions nominatives A et B à parts égales) ont été émises à cet effet pour une valeur nominale de CHF 900 000. En outre, la première réévaluation de ces installations du réseau de transport cédées à Swissgrid le 3 janvier 2019 a entraîné, après la présentation de la décision correspondante de l'ElCom, une modification de valeur globalement positive, ce pour quoi les anciens propriétaires sont indemnisés pour leurs installations du réseau de transport à hauteur de 30% de la valeur avec des actions Swissgrid et à hauteur de 70% de la valeur avec une créance de prêt vis-à-vis de Swissgrid. À cet effet, de nouvelles actions Swissgrid (actions nominatives A et B à parts égales) d'une valeur nominale de CHF 1 364 423 ont été émises dans le cadre du capital conditionnel existant et inscrites le 6 janvier 2020 au registre du commerce.

Il n'y a pas de capital autorisé. Conformément à l'art. 18 al. 5 LAPeI, les actions de la société ne peuvent pas être cotées en bourse. Le Conseil d'administration gère un registre des actions dans lequel il consigne les noms et adresses des actionnaires et usufruitiers. Dans les rapports avec la société, seules les personnes inscrites au registre des actions sont reconnues comme actionnaires ou usufruitiers et peuvent exercer les droits d'actionnaires. Le droit de participer et l'autorisation de représentation à l'Assemblée générale sont déterminés par l'état des inscriptions dans le registre des actions le 20^e jour avant ladite assemblée. En vertu de l'art. 18 al. 3 LAPeI, le capital-actions et les droits de vote qui y sont liés doivent appartenir en majorité, directement ou indirectement, aux cantons et aux communes. En cas de transferts d'actions (vente, donation, exercice de droits de préemption et de droits d'achat, etc.), ces majorités doivent être garanties. Si une transaction prévue s'oppose à l'une de ces exigences de majorité, l'approbation par le Conseil d'administration doit impérativement être refusée.

Il n'existe ni bons de participation ni bons de jouissance. De plus, aucune option n'a été émise.

Modifications du capital

De plus amples informations sur le capital-actions et les modifications du capital des deux dernières années figurent dans l'aperçu sur l'évolution des fonds propres dans les comptes annuels Swiss GAAP RPC.

Conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration, autres activités et liens d'intérêts



De haut en bas et de gauche à droite: Adrian Bult, Marcel Frei, Dominique Gachoud, Markus Kägi, Kerem Kern, Isabelle Moret, Claude Nicati, Ronald Trächsel, Regula Wallimann

Adrian Bult

Président, membre indépendant
Né en 1959, nationalité suisse

Adrian Bult, lic. oec., est membre depuis 2006 et est Président du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2012. De 2007 à 2012, Adrian Bult était membre de la Direction (COO) d'Avaloq Evolution AG. Jusqu'en 2007, il était responsable informatique chez Telecom PTT avant de devenir membre de la Direction du groupe de Swisscom, tout d'abord en tant que CIO, puis en tant que CEO de Swisscom Fixnet, et finalement en tant que CEO de Swisscom Mobile. Auparavant, il était membre de la Direction d'IBM Suisse.

Liens d'intérêts Président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Bâle, Président du Conseil d'administration d'AdNovum AG et de Garaio AG, Regent appareils d'éclairage S.A. et d'Amrop Executive Search AG; membre du Conseil d'administration d'Alfred Müller AG et de SWICA.

Marcel Frei

Administrateur, représentant de la branche
Né en 1959, nationalité suisse

Marcel Frei, expert diplômé en présentation des comptes et controlling, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2012. Depuis 2012, il est directeur de la centrale électrique de la ville de Zurich (ewz). Il était auparavant chef des finances et, à partir de 2009, en même temps directeur adjoint d'ewz.

Liens d'intérêts Président du Conseil d'administration d'Energie Naturelle Mollendruz SA; vice-président du Conseil d'administration d'AKEB Aktiengesellschaft für Kernenergie-Beteiligungen Luzern et de LaZur Energie SA; membre du Conseil d'administration de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, de Kraftwerke Oberhasli AG et d'EFA Energie Freiamt AG; gérant d'ewz (Allemagne) GmbH; membre du directoire de l'asut (Association suisse des télécommunications) et de Fibreoptique Suisse.

Dominique Gachoud

Administrateur, représentant de la branche
Né en 1954, nationalité suisse

Dominique Gachoud, ingénieur électricien diplômé EPFL, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2017. Il fut le CEO/directeur général du Groupe E du 1^{er} juillet 2012 au 31 octobre 2019. Il était auparavant directeur Distribution énergie du Groupe E. De 1982 à 2005, il a occupé diverses fonctions de direction dans les Entreprises Électriques Fribourgeoises (Groupe E à partir de 2005).

Liens d'intérêts Président du Conseil d'administration du Groupe E Celsius SA et de ftth fr SA; membre du Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, d'EOS Holding SA, de Gaznat SA, d'Unigaz SA, de Fingaz SA, de Swiss Gas Invest AG, de SIRESO SA, de Capital Risque Fribourg SA et de la Chambre de commerce et d'industrie de Neuchâtel; président de l'association regioGrid; vice-président de l'Association des entreprises électriques suisses AES.

Markus Kägi

Administrateur, représentant cantonal
Né en 1954, nationalité suisse

Markus Kägi, titulaire du Zürcher Notarpatent (brevet de notaire), est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2019. De 2007 à 2019, il était conseiller d'État du canton de Zurich et chef de la Direction des travaux. Il a également été président du Conseil d'État du canton de Zurich en 2012/2013 et 2017/2018. Auparavant, il a été médiateur (ombudsman) du canton de Zurich de 1996 à 2007 puis a présidé l'Institut Médiateur européen entre 2005 et 2007. De 1991 à 1996, il a siégé au Grand Conseil du canton de Zurich, qu'il a présidé en 1995/1996.

Liens d'intérêts Aucun.

Kerem Kern

Administrateur, représentant de la branche
Né en 1974, nationalité suisse

Kerem Kern, Dr. iur., avocat, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2017. Il dirige depuis 2012 le secteur Corporate Regulatory Management and Legal Grid chez Axpo Holding AG, où il occupait auparavant le poste de Legal Counsel. De 2007 à 2010, il était avocat chez Baur Hürlimann Rechtsanwälte à Zurich.

Liens d'intérêts Membre du directoire de l'Association des entreprises électriques suisses AES.

Isabelle Moret

Vice-présidente, membre indépendant
Née en 1970, nationalité suisse

Isabelle Moret, lic. iur., LL.M., avocate-conseil, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2012. Elle dirige son propre cabinet d'avocats. Elle siège au Conseil national depuis 2006 et est actuellement sa présidente. Auparavant, elle était membre du Grand Conseil du canton de Vaud et a été vice-présidente du parti PLR. Les Libéraux-Radicaux de 2008 à avril 2016.

Liens d'intérêts Membre du Conseil d'administration d'Interregionale Blutspende SRK AG; membre du comité directeur d'économiesuisse (la faïtière des entreprises suisses); présidente de la Fédération des Industries Alimentaires Suisses fil et de la fédération H+ Les Hôpitaux de Suisse; membre du Conseil de fondation EPFL-WISH Foundation.

Claude Nicati

Administrateur, représentant cantonal
Né en 1957, nationalité suisse

Claude Nicati, lic. iur., avocat, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2014. Il travaille en tant qu'avocat indépendant pour le cabinet d'avocats Étude d'avocate-e-s NVB (Nicati, Vara, Bigler). Il a été de 2009 à 2013 conseiller d'État du canton de Neuchâtel et chef du Service de l'aménagement du territoire. De 1997 à 2001, il a été juge d'instruction du canton de Neuchâtel avant de devenir procureur général suppléant de la Confédération de 2001 à 2009. Il avait auparavant occupé divers postes d'encadrement dans la police communale et cantonale.

Liens d'intérêts Membre du Comité directeur de Caritas, de la Fondation «Aide aux enfants», de la Fondation PlanetSolar et de l'Ordre des Avocats Neuchâtelois; vice-président de la commission du droit pénal de l'Union Internationale des Avocats (UIA).

Ronald Trächsel

Administrateur, représentant de la branche
Né en 1959, nationalité suisse

Ronald Trächsel, lic. rer. pol., est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2015. Il est CFO de BWK AG depuis 2014. De 2008 à 2014, il était le CEO du groupe Sika après avoir été pendant huit ans le CEO et CFO de l'entreprise Vitra. Il a été le CFO de Ringier International de 1995 à 1999. Il a auparavant travaillé chez Ciba-Geigy et BDO/Visura.

Liens d'intérêts Membre du Conseil d'administration de Kraftwerke Oberhasli AG, d'AEK onyx AG, de ContourGlobal plc (London), de Wyss Graines et Plantes SA, de Création Baumann SA, de BKW Energie SA et de BKW Building Solutions AG.

Regula Wallimann

Administratrice, membre indépendant
Née en 1967, nationalité suisse

Regula Wallimann, lic. oec. HSG, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2017. Elle est conseillère financière indépendante depuis avril 2017. Elle a auparavant travaillé pendant vingt-quatre ans pour KPMG SA. De 2003 à 2017, en tant que Global Lead Partner, elle était responsable du contrôle de sociétés internationales et a dirigé des équipes de révision, notamment dans les secteurs de la fiscalité, de l'informatique, de la trésorerie et de la compliance.

Liens d'intérêts Membre du Conseil d'administration de Straumann Holding SA, d'Adecco Group SA, d'Helvetia Holding SA, d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA et d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA; membre du comité directeur de l'Institut für Accounting, Controlling und Auditing ACA-HSG de l'Université de Saint-Gall.

Nouvelles élections au cours de la période sous revue

Markus Kägi, le 6 mai 2019

Élection et durée de mandat

Le Conseil d'administration se compose d'au moins trois membres élus. La majorité des membres et le Président doivent remplir les critères d'indépendance prescrits par l'art. 18 al. 7 LAPeI. Le Conseil d'administration est généralement élu lors de l'Assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration prend fin le jour de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Tous les cantons réunis ont le droit de déléguer et de révoquer deux membres du Conseil d'administration de la société (art. 18 al. 8 LAPeI). Les membres du Conseil peuvent être réélus à tout moment. Le Conseil d'administration est chargé de sa propre constitution. Il désigne son Président, sa Vice-présidente ainsi que le secrétaire, qui ne doit pas forcément être membre du Conseil d'administration.

Organisation interne

Le Conseil d'administration assume la conduite suprême de la société et la surveillance de la gestion. Il représente la société à l'extérieur et gère toutes les affaires qui ne sont pas confiées à un autre organe de la société par la loi, les statuts ou des règlements. Le Conseil d'administration peut transférer, compte tenu des prescriptions légales d'indépendance (art. 18 al. 7 LAPeI), tout ou partie de la gestion ainsi que la représentation de la société à une ou plusieurs personnes, à des membres du Conseil d'administration ou à des tiers, qui ne doivent pas forcément être des actionnaires. Il décrète le règlement d'organisation et régit les rapports contractuels correspondants. Les compétences du Conseil d'administration et de la Direction sont régies par le règlement d'organisation. Les membres du Conseil d'administration n'assument aucune fonction exécutive au sein de Swissgrid. Le Conseil d'administration s'est réuni à onze reprises au cours de l'exercice passé.

Comités du Conseil d'administration

Pour intégrer de façon ciblée les compétences professionnelles et les expériences très diverses des membres dans la prise de décisions ou pour observer son devoir de surveillance par l'établissement d'un rapport, le Conseil d'administration a créé trois comités qui le soutiennent dans ses activités de gestion et de contrôle en étroite collaboration avec la Direction: le comité Stratégie, le comité Finances et révision et le comité Personnel et rémunération. Les missions et compétences des comités du Conseil d'administration sont régies en détail par le règlement d'organisation.

Comité Stratégie Le comité Stratégie soutient le Conseil d'administration dans le processus stratégique. Il examine les fondements stratégiques à la demande du Conseil d'administration et contrôle régulièrement la stratégie pour le compte de celui-ci. Ce comité rend des avis sur les demandes concernant les questions stratégiques. Le comité Stratégie s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice passé.

Membres:

- Adrian Bult (présidence, depuis 2012)
- Marcel Frei (depuis le 2 mai 2017)
- Kerem Kern (depuis le 2 mai 2017)
- Claude Nicati (depuis 2014)

Changements au cours de la période sous revue: aucun.

Comité Finances et révision Le comité Finances et révision soutient le Conseil d'administration dans sa fonction de haute surveillance en ce qui concerne l'intégralité des comptes, le respect des prescriptions légales, la qualification ainsi que les prestations de l'organe de révision externe. Il évalue l'adéquation du rapport financier, du système de contrôle interne et de la surveillance générale des risques opérationnels. Il veille en outre à ce que l'organe de révision externe reçoive régulièrement toutes les informations relatives à la situation financière et à la marche des affaires. Il surveille les travaux de l'audit interne. Enfin, il effectue les travaux préparatoires nécessaires pour le choix ou la révocation de l'organe de révision externe ainsi que pour l'organisation et la conduite de l'audit interne. Le comité Finances et révision s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice passé.

Membres:

- Regula Wallimann (présidence, depuis le 2 mai 2017)
- Dominique Gachoud (depuis le 2 mai 2017)
- Ronald Trächsel (depuis 2015)

Changements au cours de la période sous revue: aucun.

Comité Personnel et rémunération Le comité Personnel et rémunération définit les principes de rétribution (toutes composantes comprises) des membres du Conseil d'administration, du CEO et des membres de la Direction, et soumet une proposition correspondante au Conseil d'administration. Il fixe les rétributions accordées au CEO et aux membres de la Direction sur la base du concept de compensation adopté par le Conseil d'administration. Il remet des avis sur les changements au sein de la Direction deman-

dés par le CEO. De plus, il est chargé de garantir la planification de la succession au sein du Conseil d'administration et de la Direction. Le comité Personnel et rémunération s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice passé.

Membres:

- Isabelle Moret (présidence, depuis 2014)
- Adrian Bult (depuis 2012)
- Kerem Kern (depuis le 15 mai 2018)

Changements au cours de la période sous revue:

- Markus Käggi (élu le 6 mai 2019)

Comités spéciaux Le Conseil d'administration peut constituer des comités ad hoc pour des missions spécifiques. Aucun de ces comités ne s'est réuni au cours de l'exercice passé.

Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction

Instruments d'information et de contrôle Le Conseil d'administration dispose principalement des instruments ci-dessous pour surveiller et contrôler la Direction:

- Lors des réunions du Conseil d'administration, la Direction présente et commente la marche des affaires et expose tous les thèmes importants soumis à discussion ou décision.
- Le rapport adressé au Conseil d'administration est établi chaque trimestre et contient des chiffres clés importants qui rendent compte de l'évolution des finances de la société, complétés par les commentaires de la Direction.
- Le rapport écrit du CEO est remis à chaque réunion ordinaire du Conseil d'administration. Il aborde aussi des thèmes récurrents, par exemple le reporting sur les services-système, les projets d'extension du réseau et les indicateurs clés de performance (KPI).
- Le Conseil d'administration dispose d'autres instruments d'information périodique: le rapport des risques et les rapports sur les évolutions en cours dans le secteur de l'énergie en Suisse et en Europe.
- L'organe de révision rédige chaque année un rapport écrit adressé au Conseil d'administration (cf. à ce sujet les explications dans la partie Organe de révision).

Système de contrôle interne Le système de contrôle interne joue un rôle essentiel dans la gestion et la surveillance de l'entreprise. Il regroupe tous les processus, méthodes et mesures ordonnés par le Conseil d'administration et la Direction visant à garantir le bon déroulement des opérations chez Swissgrid en ce qui concerne la gestion financière et la présentation des comptes. Les contrôles internes des opérations sont intégrés dans les procédures d'exploitation. Ils accompagnent le travail ou se situent immédiatement en amont ou en aval de celui-ci. Les contrôles internes ne constituent pas une fonction séparée mais font partie intégrante des processus. Le système de contrôle interne de Swissgrid intervient à tous les niveaux de l'organisation et exige un grand sens des responsabilités de la part des collaborateurs.

Audit interne L'Audit interne est placé sous l'autorité du Conseil d'administration et ses activités sont surveillées par le comité Finances et révision. L'Audit interne apporte son soutien au Conseil

d'administration et, notamment, au comité Finances et révision par des audits indépendants. Il apporte au Conseil d'administration et au comité Finances et révision la garantie que la surveillance de l'entreprise et les processus sont respectés et que les points faibles sont identifiés. La méthode de travail de l'Audit interne est réglée dans un règlement séparé.

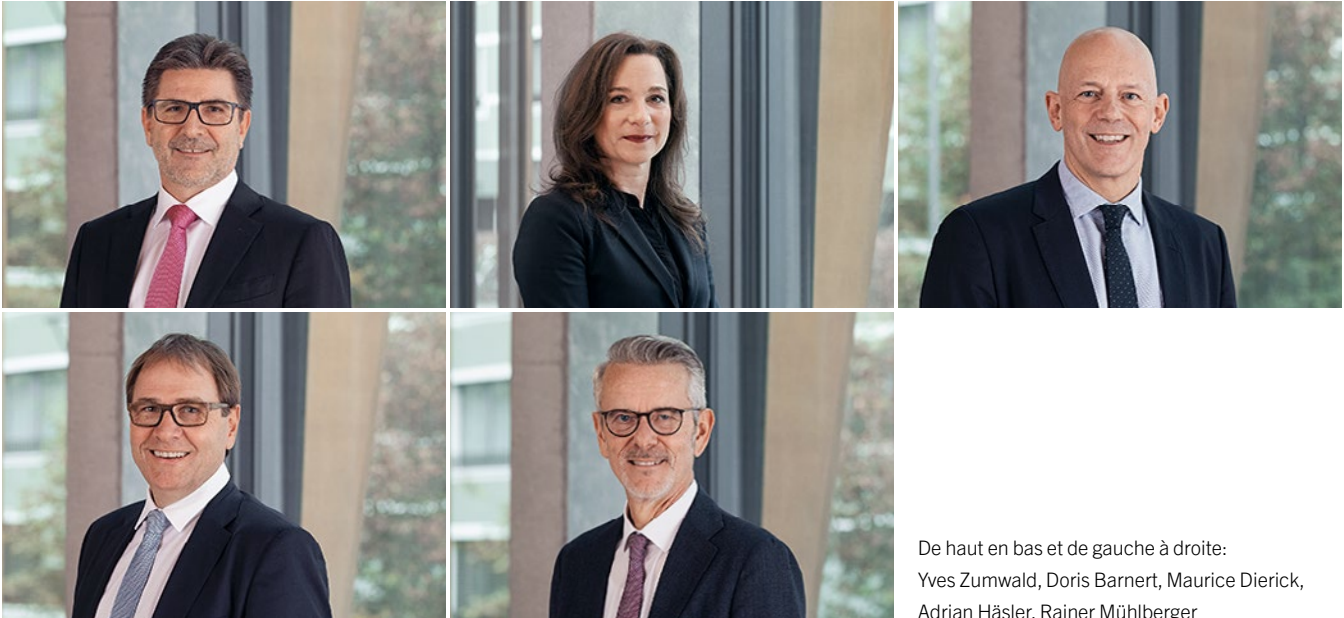
Le Conseil d'administration approuve chaque année le plan de révision de l'Audit interne sur demande du comité Finances et révision. L'Audit interne applique une méthode d'audit axée sur les risques. Les résultats des audits réalisés par l'Audit interne sont abordés systématiquement dans les réunions du comité Finances et révision. Lors des réunions, le comité Finances et révision est informé des résultats et des mesures qui en découlent. En outre, l'Audit interne établit un rapport d'activité annuel à l'attention du Conseil d'administration.

L'Audit interne a effectué huit audits et un mandat spécial au cours de l'exercice sous revue. Pour réaliser les audits, le Head of Internal Audit peut recourir à un co-sourcing avec une société d'audit indépendante de l'organe de révision externe.

Gestion des risques Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques de Swissgrid porte sur toute l'organisation sans ses filiales et participations, tient compte des normes établies (ISO 31000, COSO Enterprise Risk Management Framework) et satisfait à ses propres exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse. Des informations complémentaires sur les modalités d'évaluation des risques figurent dans le rapport de situation.

Direction

Membres de la direction, autres activités et liens d'intérêts



De haut en bas et de gauche à droite:
Yves Zumwald, Doris Barnert, Maurice Dierick,
Adrian Häsler, Rainer Mühlberger

Yves Zumwald

CEO

Né en 1967, nationalité suisse

Yves Zumwald, Ing. dipl., dipl. EPG-EPF en énergie, est CEO de Swissgrid depuis mars 2016. De 2014 à mars 2016, il a été membre de la Direction et responsable Grid Infrastructure. De 2009 à 2014, il a été membre de la Direction et responsable du secteur Distribution du groupe Romande Energie. Il a auparavant travaillé chez EOS Holding (Energie Ouest Suisse), d'abord en tant que responsable de l'utilisation du réseau et de l'accès au réseau, ensuite pour EOS Réseau en tant que membre de la Direction du service Infrastructure. Il a débuté sa carrière professionnelle chez EOS et Orange Communications.

Liens d'intérêts Membre du directoire (Board) du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E), membre du Conseil de surveillance et du comité de rémunération d'EPEX SPOT SE et président du Conseil d'administration des entités transitoires (cf. chiffre 14 de l'annexe aux comptes annuels statutaires).

Doris Barnert

CFO, Head of Corporate Services

Née en 1969, nationalité suisse

Doris Barnert, architecte diplômée de l'EPF Zurich, MAS Corporate Finance IFZ, Executive MBA HSG, est membre de la Direction depuis avril 2017. De 2008 à 2017, elle était directrice des finances (CFO) et membre de la Direction de Solothurner Spitäler AG. De 2006 à 2008, elle était responsable des Finances du Génie ferroviaire Suisse romande au sein de la division Infrastructure des CFF. Elle avait auparavant dirigé divers projets dans la division Infrastructure. Elle a débuté sa carrière dans le domaine de l'architecture.

Liens d'intérêts Membre du Conseil de surveillance de TSCNET Services GmbH et administratrice des entités transitoires (cf. chiffre 14 de l'annexe aux comptes annuels statutaires).

Maurice Dierick

Head of Market

Né en 1964, nationalité néerlandaise

Maurice Dierick, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie mécanique, est membre de la Direction depuis juin 2016. Il dirigeait auparavant le service Grid Infrastructure de Swissgrid. De 2012 à 2015, il a travaillé sur mandat d'Ernst & Young entre autres chez Western Power en Australie. De 2004 à 2012, il a accompagné, en tant que conseiller indépendant, divers projets de transformation dans l'Asset Management d'entreprises du secteur énergétique allemandes, françaises et suisses, parfois en collaboration avec d'autres sociétés de conseil comme Pöyry. Il avait auparavant travaillé comme ingénieur dans de grandes sociétés industrielles en France et en Allemagne avant de changer pour le conseil en 1998, notamment pour Cap Gemini Ernst & Young aux Pays-Bas.

Liens d'intérêts Aucun.

Adrian Häsler

Head of Grid Infrastructure

Né en 1966, nationalité suisse

Adrian Häsler, ingénieur électricien diplômé ETS, Executive MBA HSG, est membre de la Direction depuis avril 2019. Il dirigeait auparavant le service Grid Delivery de Swissgrid. De 2007 à 2017, il était membre de la Direction de la division Hydroénergie d'Axpo Power AG et responsable de l'unité opérationnelle d'assistance chargée de la planification, de la construction et de l'entretien des centrales hydroélectriques. Avant cela, il a dirigé pendant sept ans le service Systèmes secondaires de la société Nordostschweizerische Kraftwerke AG (Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse). Il a commencé sa carrière professionnelle auprès de la société Kraftwerke Oberhasli AG en tant que responsable du centre de conduite de l'exploitation.

Liens d'intérêts Vice-président de la Commission d'étude des questions relatives à la haute tension.

Rainer Mühlberger

Head of Technology

Né en 1958, nationalités suisse et allemande

Rainer Mühlberger, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie mécanique, est membre de la Direction depuis 2013. Après avoir dirigé le secteur Strategy & Development, il a été nommé responsable du nouveau secteur Technology en février 2016. Il est entré chez Swissgrid en 2011 en tant que responsable Stratégie. Il a été CEO de Swisscom Directories SA de 2008 à 2011, après avoir été membre de la Direction de Swisscom Fixnet SA de 2002 à 2007, tout d'abord en tant que responsable Business Development, puis comme responsable informatique. Il était auparavant Project Manager Corporate Strategy chez Swisscom SA.

Liens d'intérêts Membre du Conseil d'administration de JAO SA; président du Conseil d'administration d'ecmt AG.

Nominations au cours la période sous revue

Adrian Häsler, Head of Grid Infrastructure, le 1^{er} avril 2019

Rétributions

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rétribution fixe (honoraires et frais) dont le montant diffère selon qu'il s'agit du Président ou des autres membres du Conseil d'administration. La rétribution des membres de la Direction se compose du salaire de base (frais forfaitaires inclus) ainsi que d'une composante salariale variable, qui dépend de la réalisation des objectifs de l'entreprise et personnels. Le montant de la rétribution des membres de la Direction est fixé par le comité Personnel et rémunération dans le cadre prescrit par le Conseil d'administration. Les rétributions versées aux membres de la Direction et du Conseil d'administration sont publiées aux chiffres 8 et 9 de l'annexe aux comptes annuels Swiss GAAP RPC.

Droits de participation

Les droits patrimoniaux et de participation des actionnaires sont réglés dans la loi et les statuts. Les statuts sont consultables sur www.swissgrid.ch. Il n'existe aucun règlement statutaire qui diverge de la loi.

Organe de révision

Mandat et honoraires

KPMG SA, Bâle, est l'organe de révision légal de Swissgrid SA. Le mandat de révision lui a été accordé pour la première fois pour l'exercice 2005/2006 (exercice prolongé). Le réviseur responsable, Rolf Hauenstein, assure cette fonction depuis l'exercice 2015. L'organe de révision est élu par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an. Au titre de son activité d'organe de révision, KPMG a perçu une rémunération de CHF 219 000 au cours de l'exercice passé. D'autres prestations ont donné lieu à une rémunération totale de CHF 16 000.

Instruments d'information

Le comité Finances et révision évalue chaque année l'efficacité de l'organe de révision. À cet effet, les membres du comité mettent à profit leurs connaissances et expériences accumulées lors d'activités semblables dans d'autres entreprises. De plus, ils s'appuient sur les documents établis par l'organe de révision, dont le rapport complet, de même que sur les avis rendus à l'oral et par écrit sur des aspects liés à la présentation des comptes, au système de contrôle interne et à la révision.

Impressum

Le rapport annuel est publié en allemand, en français et en anglais.
En cas de différences d'interprétation, le texte allemand fait foi.
Vous trouverez des informations complémentaires sur Swissgrid
sur www.swissgrid.ch.

Édité par

Swissgrid SA, www.swissgrid.ch

Conception et réalisation

SOURCE Associates AG, Zurich

Photographie

Luxwerk, Andy Meisser



Swissgrid SA
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

Route des Flumeaux 41
1008 Prilly
Suisse

T +41 58 580 21 11
info@swissgrid.ch
www.swissgrid.ch